

**LA RECHERCHE DANS LES  
ARCHIVES JUDICIAIRES  
LA PROCÉDURE  
CORRECTIONNELLE**

**Jean-Bernard LACROIX**

Si les archives judiciaires en particulier pénales sont connues pour être une mine de renseignements sur l'histoire sociale mais aussi politique et économique, les jugements sont généralement trop laconiques pour permettre des études de fond autres que sur la délinquance elle-même. Ce sont les dossiers de procédure qui apportent une masse considérable d'informations par le travail minutieux d'enquête des services de police et les interrogatoires affûtés des juges au cours desquels les témoins et acteurs sont amenés à révéler leurs personnalités et décrire avec minutie les faits. Mais ce sont aussi des dossiers qui renferment des pièces justificatives tels que courriers privés, carnets personnels, tracts et journaux, expertises en tous genres (comptables, balistiques, médico-légales, psychiatriques...).

L'instruction de 1989 réglementant la conservation des archives judiciaires a prévu l'élimination partielle de ces dossiers par tri, en raison du nombre considérable d'affaires traitées par les juridictions. Certains ont d'ailleurs un caractère répétitif (chèques sans provision, absence de papiers administratifs par exemple), avec une information succincte en raison de la simplicité du cas examiné et de l'évidence des faits tels que les flagrants délits. Conserver l'intégralité des procédures qui se comptent par milliers chaque année ne permettrait pas de mettre en évidence les dossiers réellement utiles pour éclairer des recherches thématiques et ne servirait à rien en terme d'étude statistique de la délinquance puisque les jugements y répondent déjà parfaitement et de façon plus directe. La sélection est donc justifiée mais ne peut en aucun cas, pour les procédures correctionnelles, reposer sur des automatismes ( échantillon numérique ou échantillon décennal des années se terminant par 6) car ce système ne trouve aucune justification pour des séries qui ne contiennent pas des informations parfaitement répétitives et homogènes. En matière de procédure correctionnelle, la diversité des affaires et de leur traitement impose un examen au cas par cas. Ne pas suivre cette règle serait une grave erreur archivistique. Le travail de sélection raisonné relève de la responsabilité des Archives départementales. Pour le réaliser nous avons pris comme bases plusieurs éléments. Tout d'abord la connaissance du contexte historique local et pas seulement national (certains événements comme mai 1968 n'ont pas eu partout les mêmes retentissements) est un préalable indispensable. Non seulement la presse relate les faits mais elle fournit aussi un baromètre intéressant de l'état d'esprit de l'opinion publique et des préoccupations de la société à une époque donnée, alors qu'on peut en avoir une perception différente avec le recul du temps. La synthèse des faits exposés par la presse est, après dépouillement, consignée dans un journal historique du département sous forme de base de données documentaire informatisée. La connaissance des grandes lignes de l'actualité de la période à traiter et des faits de société permet une attention vigilante au moment du tri des dossiers qui en donneront les meilleurs reflets. Viennent ensuite les critères de qualité documentaire des dossiers, l'importance de la matière offerte étant déterminante. Ainsi la richesse des rapports sociaux systématiquement annexés aux enquêtes du juge pour enfants nous a conduit à en garder l'intégralité. Une attention particulière est portée aux pièces à l'appui dont l'intérêt peut dépasser largement le contexte du dossier (par exemple le journal d'un marin du « Georges Leygues » pendant sa campagne militaire du 16 septembre 1942 au 3 octobre 1944 comportant la mention des deux débarquements dans une affaire d'avortement de 1951 ou encore des papiers personnels du maréchal Rydz-Smigly commandant en chef des armées polonaises au moment de la défaite de la Pologne en 1939 dans un dossier de 1953). Il faut également être attentif aux décalages chronologiques parfois importants. Ainsi beaucoup de faits liés à la deuxième guerre mondiale continuent d'apparaître dans des dossiers des années cinquante surtout pour les non-lieux clos tardivement après de longues enquêtes. Si tous les dossiers de la guerre d'Algérie liés à la constitution des réseaux indépendantistes dans le sud de la France se situent entre 1957 et 1962, ceux de l'OAS se poursuivent beaucoup plus tard.

Pour juger de la variété des thèmes que l'on peut aborder et de l'intérêt des dossiers nous présenterons quelques exemples qui sont trop limités pour en tirer des conclusions mais ont surtout pour but de fournir des éclairages et des pistes concrètes de recherche en espérant susciter un intérêt pour des documents inédits et rarement consultés même pour des périodes plus

anciennes. Rappelons cependant que selon les dispositions de la loi de 1979 en cours de révision, ces archives ne sont pas librement communicables pendant un délai de 100 ans mais peuvent être sur dérogation, accessibles aux chercheurs qui en font la demande.

### • La délinquance des mineurs

Le premier exemple que nous examinerons est celui de la délinquance juvénile qui concerne des faits de portée modeste, petits vols généralement, mais aussi escroqueries, recel, violences, outrages publics à la pudeur, défaut de permis de conduire ou d'assurance, blessures involontaires et, phénomène qui apparaît en 1970 dans les Alpes-Maritimes, détention de stupéfiants.

Si les enquêtes de police et interrogatoires peuvent être parfois riches d'enseignements, c'est une autre catégorie de document particulière à ces dossiers qui retiendra notre attention, les rapports d'enquête sociale.

Parmi les milliers de rapports du fonds d'archives du tribunal de grande instance de Nice de 1945 à 1970 inventorié sous la cote 228W, nous en avons choisi quelques exemples sans critères particuliers de sélection hormis les dates correspondant à l'immédiat après guerre (1947) au milieu des années cinquante (1956-57) et au début de la décennie soixante, la période connue comme celle des « blousons noirs ».

En avril 1947, trois garçons sont inculpés à la suite d'un vol d'argent.

Le premier a un père qui se dit forain ; en fait il travaille de « façon fantaisiste ». A quarante et un ans, il épouse une femme qui est enceinte de lui et a déjà une fille de six ans. Il gagne de l'ordre de 6000 francs par mois pour un loyer de 2800 francs par an. La famille d'origine niçoise demeure dans un quartier ouvrier et populaire. Elle occupe un petit logement très misérable dans une mesure sordide. L'ensemble est négligé, malpropre et révèle une grande indigence. La mère est une forte femme hâbleuse et décidée tandis que le père, obséquieux et rusé est le type de forain gouailleur et prétentieux. Celui-ci a soigné une tuberculose à l'hôpital où il est très connu. C'est un individu quémandeur et oisif. Débrouillard, il est soupçonné de trafic de stupéfiants et de jeux de hasard ; le fils est un bel enfant brun de treize ans aux yeux noirs, à la physionomie expressive et décidée. Dépenaillé, la chevelure ébouriffée, il est le véritable gamin de la rue qui récite la leçon que son père lui a apprise. Livré à lui-même et aux fréquentations de la rue, il passe son temps au cinéma. Il a volé pour se payer le cinéma et des gâteaux. Il accompagne son père dans les foires et sert surtout à attirer la foule autour de la baraque foraine. C'est le type du « polisson » qui fait l'école buissonnière. Il manque la classe trois jours sur cinq.

Le second est de parents italiens établis à Nice depuis 1925. Le père terrassier travaillait dur pour élever ses deux enfants mais il meurt en 1953 d'un accident du travail. La veuve, femme de ménage, ne se remet pas de cette épreuve. « Elle traîne actuellement une existence inutile et lamentable ». Elle ne s'occupe plus de sa fille confiée à Lentral à l'âge de trois ans et qui depuis vit du secours de la collectivité. Le fils se débrouille comme il peut, travaillant, confectionnant ses repas. Ils vivent dans une « ignoble mesure » située aux environs de Riquier, quartier ouvrier et populaire de la ville. Le loyer est de 60 francs par mois. La mère touche une petite pension de veuve qui s'élève à 10 francs par jour. Le logement compte deux pièces minuscules encombrées et malpropres, « taudis infect que la chaleur et le manque d'hygiène transforment en étuve malodorante. » « La mère, une Italienne brune et sèche, malpropre et avare, jacasse un jargon incompréhensible. L'expression de son visage est celle d'une démente et produit un certain malaise ». « Le fils, bien sapé dans sa tenue américaine impeccable, ne paraît pas sympathique au premier abord avec son physique d'Italien au front bas, au regard rusé et fuyant, mais la conversation révèle au contraire un pauvre garçon qui mérite d'être aidé. De santé fragile dans un taudis innommable, il travaille de façon assidue comme vernisseur. »

La famille du troisième compte dix enfants. Ils demeurent aussi au quartier de Riquier dans une mesure délabrée et sordide dont la cuisine est assez misérable mais propre. La mère, forte femme très décidée, paraît diriger la maison avec une certaine autorité, s'emportant et criant beaucoup. Le père, maigre et brave ne parle pas. Il produit l'impression d'un gros débile. Les enfants sont assez mal tenus et maigres comme le père. Pendant la guerre, la famille a vécu très misérablement. L'aîné qui a maintenant vingt-trois ans s'est engagé car il ne mangeait pas à sa faim chez lui alors que le père s'adonnait à la boisson. Le fils impliqué dans le vol, âgé de vingt-ans, est grand, maigre, dépenaillé et hirsute, le cou et les mains très malpropres. Peu courageux, il a déjà occupé plusieurs emplois de manœuvre dont il a été renvoyé et, en fait, fréquente les bars où il a la réputation de s'enivrer. « Il hante également les dancings de bas étage ».

Le 17 octobre 1947, un commerçant qui a stationné son camion de fruits quai Galliéni à Nice surprend trois adolescents de treize à quinze ans cherchant à dérober des poires dans son chargement. Une affaire bien modeste qui, par les enquêtes sociales auxquelles elle donne lieu, nous fait pénétrer au cœur de trois familles niçoises d'origine étrangère au parcours difficile.

Le plus âgé est le benjamin des quatre enfants d'un couple d'origine italienne immigré en 1915 et naturalisé dix ans plus tard. Le père travaille dans plusieurs entreprises puis au pompes funèbres Roblot qu'il quitte, en 1929. La mère, d'abord porteuse au marché a acquis un banc de revendeuse en 1922. Son mari l'aide au marché. Ils habitent un logement au premier étage d'une maison de la vieille ville qui se compose d'une grande salle donnant sur la rue, d'une cuisine et de deux petites chambres obscures ouvrant sur la salle. L'intérieur est modestement mais suffisamment meublé, propre et bien tenu. Le père est un homme « frustré à l'air bonasse et paternel », correctement habillé. Il exprime peu d'avis personnels et abonde dans le sens de sa femme. Il semble avoir peu de caractère. La mère est « une petite femme du peuple qui manifeste peu d'aménité, tient des propos un peu véhéments. Elle est visiblement partielle, soutient farouchement son fils, et le vante, irritée qu'il soit l'objet d'une inculpation ». La sœur âgée de vingt-trois ans qui vit encore au foyer « peu fine, vive, elle aussi violente et véhémente tient le ménage et s'en acquitte bien ». Si les parents sont connus comme de braves gens, travailleurs et honnêtes, « ils exercent une autorité très relâchée sur les enfants » et le fils aîné mène une « vie un peu dissolue en tirant ses ressources de son talent d'accordéoniste ». Le plus jeune dépeint comme un garçon gentil, obéissant et affectueux a connu un grand retard de scolarité et quitté l'école à quatorze ans. Depuis un an, il a été placé peu de temps chez un plombier puis un boulanger avant d'aider sa mère au marché ; ses loisirs se partagent entre la Semeuse où il se rendait pour faire de la gymnastique lorsqu'il a été surpris avec ses camarades, le cinéma et surtout la rue.

Le deuxième adolescent est le quatrième des cinq enfants d'un couple italien immigré en 1927. Il a perdu sa mère, victime d'une maladie cardiaque alors qu'il avait dix ans. Un an plus tard, en 1944, la maison qu'ils habitent rue Sainte-Claire est détruite par les bombardements alliés. Ils trouvent refuge dans un autre logement de la même rue, composé de deux pièces, débarras, cuisine. Le père chiffonnier brocanteur « parlant à peine le français, cauteux, à l'extérieur négligé et à la mine peu engageante » y vit avec les trois derniers. L'intérieur est correctement tenu par la plus jeune âgée de treize ans, mais le nombre de lits, deux divans en tiennent lieu, est insuffisant ; aussi les deux garçons vont coucher chez leur sœur, une jeune femme brune de vingt ans et déjà mère de deux enfants, qui vit en concubinage avec un rempailleur de chaise. Le couple occupe deux mansardes meublées. Les trois neveux couchent par terre partageant un unique matelas dans une troisième mansarde vide. Livrés à eux-mêmes, joueurs et paresseux, les garçons mènent une vie de bohème. L'adolescent soupçonné de vol a une scolarité très irrégulière, faisant l'école buissonnière et traînant les rues. D'après les témoignages, « il manquait la classe dans la proportion de trois ou quatre jours par semaine, arrivait en classe pour une demi-journée sans billet d'absence et disparaissait pour une quinzaine ».

Le troisième adolescent en cause est le dernier des cinq enfants d'un couple polonais immigré en 1929 dans le Nord de la France pour travailler dans les mines de charbon. A la fin de la guerre, la mésentente règne dans le foyer et le père retourne en Pologne avec une maîtresse tandis que la mère, restée en France avec ses enfants, se fait embaucher dans une filature pour gagner sa vie. Sur les cinq enfants (trois garçons et deux filles) deux sont décédés de la tuberculose, la plus jeune fille est atteinte de la même affection qui a emporté ses frères. La sœur aînée, âgée de vingt-deux ans, fréquente un Niçois marié dont elle a deux enfants. Le divorce prononcé en 1946 lui permet de le rejoindre à Nice. Pour soustraire son jeune frère à la contagion, elle le prend avec elle à Nice en 1947. Ensemble, ils occupent un logement très exigu composé d'une minuscule cuisine et de deux chambres à coucher au rez-de-chaussée d'une maison de la vieille ville. Il est bas de plafond, crépi et rudimentairement meublé. Il s'en dégage une impression de grande pauvreté ; il y règne pas mal de saleté et un grand désordre. Le rapport précise : « la jeune femme au type slave, d'un blond filasse, a l'air mou et langoureux. Sa tenue est débraillée ». Les enfants sont beaux mais malpropres. Blond, bien développé, l'adolescent de quatorze ans est doué d'une bonne nature. Timide, il parle peu. Il a été retardé dans ses études par de nombreuses absences (208 en 1941-42, 158 en 1942-43). Interrogée, sa sœur indique qu'il va retourner auprès de leur mère « car on ne lui trouve pas de travail à Nice, tandis que les débouchés sont nombreux dans le Nord ». Mais quelques mois plus tard il est toujours à Nice où l'on estime qu'en réalité la sœur n'est pas vraiment intéressée à ce départ, l'utilisant pour garder ses deux bébés et l'aider à son ménage, situation d'autant plus préjudiciable au mineur qu'il ne travaille pas et ne suit aucune formation professionnelle.

En 1956, quatre adolescents se rendent coupables du vol d'accessoires de Vespa dont ils rêvent.

Le père du premier adolescent appartient à une famille polonaise immigrée en France en 1928. Il a connu sa femme lors d'un court séjour en Belgique. Chimiste à Lyon, il doit quitter la France avec sa famille en avril 1942 et s'établit aux Etats-Unis jusqu'en 1948. En 1949 la famille qui est aisée mais manque de cohésion revient sur la Côte d'Azur. Le père gagne environ 120 000 francs par mois en 1956. Il dirige un hôtel où la famille habite un appartement meublé avec goût et doté du confort moderne. La chambre des trois fils est gentiment arrangée dans la note étudiante. Une femme de ménage aide aux travaux domestiques. La mère très élégante, soignée, s'exprime en bon français coloré d'un léger accent. Elle paraît autoritaire et parle avec volubilité. Elle aime sortir, aller au théâtre, prendre le thé dans des salons. Elle passe pour frivole et a une liaison extraconjugale. Le père, grand, large d'épaules, produit bonne impression mais n'a aucune autorité et capitule devant sa femme. En définitive, les enfants usent de l'indépendance et agissent comme ils l'entendent sans réprobation des parents. L'adolescent âgé de dix-sept ans, assez grand, mince, peu sympathique, « du genre zazou », porte une coiffure qui lui donne un air quelque peu efféminé. Au retour en France, parlant anglais, il a eu du mal à s'adapter. En centre d'apprentissage depuis un an, il sort le samedi soir et le dimanche, va trois fois par semaine au cinéma voir des films historiques et d'aventures. Il traîne souvent avec des amis mais la jeune fille qu'il fréquente depuis quelque temps déjà n'ayant pas l'autorisation de sortir le soir, il rentre moins tard. Attiré par le sport, il a pratiqué quelques temps le football et rêve de courses automobiles mais il a été découragé par sa mère. Il n'aime pas les surprise-party fréquentées par ses deux frères et préfère les bals de quartier lors des « mais ». Il affectionne les livres d'aventure et surtout d'anticipation (voyages interplanétaires ...). Il ne manque pas d'argent de poche ayant 800 francs par semaine. C'est un élève moyen, mais « cossard ».

Le père du second est un artisan ébéniste, Italien immigré avec sa famille en 1914 et naturalisé en 1948. Il a épousé une Niçoise dont il a six enfants. Le jeune fait des sorties, va au cinéma, se réunit avec des camarades à la maison mais retrouve aussi au jardin d'Alsace-Lorraine une bande douteuse. N'aimant pas la lecture, il se borne à des publications enfantines. D'intelligence moyenne, c'est un élève sérieux mais perméable aux influences.

Le troisième âgé de dix-sept ans est le fils unique d'un plombier et d'une employée d'usine qui ont comme revenus 27 000 francs par mois pour le père, 149 francs de l'heure à

raison de 45h par semaine pour la mère soit 26 820 francs par mois. Ils occupent un logement de deux pièces avec cuisine et salle d'eau parfaitement tenu et aménagé confortablement. Le loyer se monte à 5 000 francs par trimestre. L'adolescent qui suit un apprentissage en section électricité depuis un an est un élève moyen qui a échoué au BEPC. Ses loisirs consistent à aller au cinéma, à sortir en bande et à fréquenter le bar La Rotonde.

Le père du dernier, ouvrier ébéniste avec trois enfants à charge, gagne 27000 francs par mois auxquels s'ajoutent 11 522 francs d'allocations familiales. Il n'a pas de charge de loyer car la mère qui est concierge de l'immeuble dispose d'un logement. Toutefois, celui-ci avec deux pièces, cuisine, antichambre, est exigü, sombre et insalubre, meublé de façon très rudimentaire. Il s'en dégage une atmosphère de laisser aller. C'est une famille d'ouvriers pauvres d'origine niçoise. La mère a eu une enfance malheureuse auprès d'un père alcoolique et fut mariée à moins de dix-sept ans à un homme de quinze ans plus âgé qu'elle. Le père travailleur mais faible est dépourvu de jugement. La mère se divertit en laissant ses enfants sans surveillance, ceux-ci passent leurs loisirs à la rue. L'adolescent âgé de dix-sept ans « cherche à se donner une allure dernier cri, son accoutrement est ridicule ». Il suivit une scolarité régulière jusqu'au certificat d'études primaires qu'il a réussi. Il était en apprentissage mais il s'y montra insupportable et a trouvé un emploi dans une entreprise de serrurerie. Il s'adonne aux sorties en bande, aime le cinéma et le dancing et sa lecture se résume à la « presse du cœur ».

En 1957, un adolescent est arrêté pour le vol d'une mobylette.

Né en Tunisie comme ses cinq frères et sœurs d'un père d'origine italienne et d'une mère d'origine française, l'adolescent et sa famille ont eu beaucoup de mal à s'adapter à leur nouvelle vie en France après leur installation à Nice à la fin de 1956. A leur arrivée ils sont en butte à des problèmes de logement. Après deux semaines en hôtel meublé, ils louent un appartement moyennant un pas de porte et un loyer de 24 000 francs par mois soit presque la totalité des allocations familiales (28 000 francs). Ce petit appartement dans un immeuble neuf d'un quartier plutôt résidentiel comprend un hall dans lequel deux lits couchettes sont montés l'un sur l'autre, la chambre des parents, une salle à manger contenant deux divans l'un à deux places, l'autre étroit, cuisine et salle de bains. L'intérieur est fort bien tenu et ordonné. La cohésion familiale est bonne. La mère est une femme simple, vive, assez exubérante, ouverte. Le père qui a un travail dans une entreprise de travaux pour 30 000 francs par mois produit une bonne impression. Il a de l'autorité. Le fils âgé de seize ans est un adolescent sensible et réceptif qui regrette beaucoup la Tunisie où il vivait à la campagne dans une facilité relative. Il aimait particulièrement la chasse aux chardonnerets à la glu. A Nice, il est désorienté par la transplantation. Désarmé et sans camarade, il se lie avec un Nord-africain qui l'entraîne dans la fréquentation de bars et l'emmène en moto. Le vol qu'il a commis dans l'entreprise où il travaille s'explique par un ardent désir de posséder une mobylette. Il se décourageait de parvenir à en acquérir une par ses propres moyens parce qu'il devait travailler pour l'appartement en remettant ses gains à ses parents qui lui laissaient 200 francs par semaine sur ses 12 000 francs de gain par mois.

En juin 1960, trois jeunes volent un solex.

Le premier adolescent âgé de quatorze ans, a été abandonné à six ans avec sa sœur par leur père qui ne les avait pas reconnus. L'adolescent n'a connu auprès de sa mère que la précarité de conditions matérielles misérables et la détresse morale que la pauvreté, la maladie, l'isolement affectif, provoquent. De santé précaire, la mère est atteinte de maladie d'origine éthylique. Elle partage un logement vétuste de deux pièces cuisine à Monaco avec sa sœur qui était en concubinage avec un chômeur décédé depuis peu dont elle avait trois enfants. Huit personnes vivaient donc entassées dans ce petit logement mal tenu. Il n'y a que la fille aînée, âgée de seize ans qui travaille comme apprentie couturière dans un magasin de confection. C'est l'office d'assistance de Monaco qui permet à la famille de subsister avec 200 nouveaux francs de secours mensuel pour chaque femme. Peu intelligent, l'adolescent est en cours moyen et son instituteur pense qu'il lui sera difficile de passer le certificat d'études. Peu enclin aux études, il fait l'école buissonnière. Durant l'été il a travaillé tous les matins au marché de Beausoleil de 5h30 à 13h

pour 4 NF par jour. Attiré par la rue où il fréquente des camarades de son milieu, le garçon achète chaque semaine *le journal de Mickey* et va au cinéma. Sa mère lui ayant laissé la moitié des gains de son travail au marché, il s'est acheté deux paires de blues jeans.

Fils d'une Italienne dont l'ami est mort accidentellement en 1944, un an après sa naissance, le deuxième adolescent a été le plus souvent livré à lui-même. Avec sa sœur de seize ans, vendeuse dans une confiserie, et sa mère qui travaille comme femme de ménage, il vivait dans un petit appartement d'une chambre et une cuisine avant de bénéficier d'un logement à Bon Voyage, modestement meublé mais très propre et bien rangé. Dépeinte comme travailleuse, sensée quoiqu'un peu bornée, la mère n'a aucune autorité sur son fils. « Il paraissait faire tout ce qu'il voulait chez lui, cherchant à jouer en l'absence du père le rôle du chef de famille. Ainsi, il exigeait d'avoir les clefs de l'appartement et son institutrice a vu souvent sa mère et sa sœur attendre devant la maison qu'il revienne pour rentrer chez elles ». Élève peu doué et assez paresseux, il avait des résultats lamentables en classe de fin d'études au point qu'il n'a pu être présenté au certificat d'études primaires. Renvoyé par un premier patron où il avait été apprenti pendant moins de deux ans, il est employé dans une entreprise de chauffage où il semble se plaire.

Le troisième adolescent est le dixième d'une famille de douze enfants. Vingt-cinq ans séparent l'aînée déjà veuve de la dernière et quatre enfants seulement sont encore au foyer. Le père, âgé de 62 ans, a une retraite du Gaz de France qui se monte à 580 NF par mois. D'abord installé dans la vieille ville, la famille a été relogée à la cité de Bon Voyage en 1957. Plusieurs filles mariées occupent des appartements voisins dans la même cité. L'appartement de trois pièces avec cuisine loué 54 NF par mois est bien tenu et convenablement meublé. Unis, travailleurs et honnêtes mais peu évolués, les parents n'ont jamais fait preuve de sens éducatif et ont toujours été très faibles à l'égard des enfants. Bien qu'honnête, le père est assez borné et paresseux : « au travail il se plaignait périodiquement d'une sciatique qui lui permettait de prendre quelques jours de repos pour aller à la pêche ». L'adolescent, blond, de taille moyenne fait preuve d'assurance et même d'insolence. Placé assez tôt en apprentissage après ses échecs scolaires et le redoublement de plusieurs classes, il en est au quatrième employeur en trois ans : garagiste, charcutier qui le renvoie après un vol, plombier, carreleur. A l'âge de quinze ans, il frimait déjà beaucoup, fréquentait cafés et bals, sortait tard le soir. Devenu manœuvre, il semble donner satisfaction dans son nouveau travail qu'il n'occupe que depuis trois mois. Garçon du genre « blouson noir », il se fait régulièrement remarquer dans le quartier par ses fréquentations douteuses.

Deux adolescents ont commis des actes indécents sur une jeune fille.

La famille du premier habite, au rez-de-chaussée d'une maison ouvrière, un appartement mal disposé et mal éclairé composé de trois petites pièces et d'une cuisine ; il est encombré de nombreux meubles et tentures d'un goût douteux. La tenue est assez médiocre. Le père a connu sa femme en Algérie après son service militaire. Ils y ont vécu jusqu'à trente-cinq ans avant de rejoindre Nice où le père s'est installé à son compte comme artisan ébéniste. Travailleur consciencieux et homme énergique, il déplore l'état assez primitif de sa femme, ses carences et sa faiblesse. En outre de fréquentes disputes l'opposent à sa belle-mère âgée et acariâtre. Selon le service social de la caisse d'allocations familiales, il s'agit d'une personne primitive, nonchalante, ennuyeuse, bavarde et d'intelligence limitée, mal adaptée à la vie en France : « Au lieu d'admettre le comportement sénile de sa belle-mère, maintenant placée en maison de retraite, elle avait souvent envenimé la situation ». D'une bonne intelligence mais élève moyen qui a quitté les études au début de la 4ème, le garçon a été apprenti dans la menuiserie de son père pendant trois ans, mais après une sérieuse dispute au sujet de la participation de l'adolescent aux dépenses du foyer, il a quitté l'atelier pour un travail de manœuvre à la cité marchande rue Pastorelli. Malgré les horaires assez pénibles de 6h à 14h et de 15h30 à 20h30, il se montre travailleur, sérieux et honnête. S'il sort le dimanche soir pour

aller au cinéma, les promenades en vespa avec ses camarades du quartier sont ses principales distractions.

La famille italienne du second, devenue française à la suite des naturalisations du Protectorat tunisien, menait un mode d'existence modeste en Tunisie. Rentrée en France après les événements de mai 1957, elle s'est installée à Nice où le père est chef de chantier et gagne 1 000 NF par mois. Ils habitent un trois pièces cuisine avec salle d'eau dans un immeuble neuf. La mère est une petite femme d'aspect insignifiant. Après des études primaires perturbées par le déménagement en métropole, l'adolescent a choisi l'apprentissage de monteur en chauffage dans une entreprise où il est jugé travailleur, consciencieux et de caractère facile. Âgé de dix-sept ans, il sort volontiers avec son frère de sept ans son aîné, va au cinéma. A la maison, il lit des illustrés. L'adolescent au museau chafouin craint beaucoup son père et les corrections physiques qu'il sait infliger mais n'envisage pas quitter la maison.

En 1960, une bande de gosses commet des larcins au marché des Moneghettis. Conduits devant le juge, ils n'ont que huit, neuf et onze ans.

Le plus grand est le dernier fils d'un couple d'Italiens originaires du Latium. Le père et le fils aîné âgé de vingt-trois ans, tous deux charpentiers, sont venus les premiers puis se sont organisés pour faire venir leur famille auprès d'eux depuis seulement quelques mois. Ils ont trouvé un logement assez vaste, clair et confortable et bien tenu à Beausoleil. La mère, femme du peuple prématurément vieillie ne s'exprime qu'en italien. C'est la « mama » qui se consacre entièrement à sa famille et a tendance à couvrir le dernier enfant fragile dont le retard scolaire, il est en 9ème, tient à la transplantation et aux difficultés linguistiques.

Dernier des trois enfants d'un contremaître en bijouterie originaire du Nord qui gagne correctement sa vie (1 000 NF par mois), le second garçon de petite taille, plutôt frêle, affectueux et très bavard bénéficie de l'attention maternelle. Pourtant la mère s'adonne à la boisson et est manifestement en état d'ébriété lorsqu'elle est interrogée sur son fils. De plus le logement est exigü. Il se compose d'une grande pièce où couchent les parents et les deux garçons, d'un cabinet de toilette transformé en chambre pour la fille et d'une cuisine. La famille y a apporté le confort d'appareils ménagers modernes : frigidaire, machine à laver. La télévision située dans l'unique pièce (séjour et chambre à la fois) ne permet pas aux enfants de travailler. Les loisirs de l'enfant sont les sorties au patronage le jeudi, des sorties avec le club « Jeunesse et plein air » le dimanche à la montagne, ou en famille (son père possède une voiture) à la campagne.

Le dernier, huit ans, est le fils d'une femme de chambre en ménage avec un artisan marbrier qui en serait le père. Ce couple vit dans un trois pièces avec cuisine et salle de bain mais une pièce est sous-louée et celle qui sert de salle à manger n'a pas de fenêtre. L'enfant est livré à lui-même pendant que les parents travaillent et il passe le plus clair de son temps dans la rue, n'ayant pour toute surveillance que la gérante du bar voisin. Il fréquente aussi le patronage, va au cinéma le dimanche et a pour lectures *Spirou* et *Vaillant*.

Pendant l'été 1960, un jeune couple organise chez lui des surprise-party pour écouter de la musique et danser. Ils consomment café et bouteilles de mousseux et fument des cigarettes achetées avec des quêtes. Progressivement les jeunes de la famille en amènent d'autres et des flirts se font plus précis : « Les jeunes s'embrassaient en dansant », certaines jeunes filles se faisaient « peloter » par leur cavalier qui leur passaient les mains sur la poitrine. Ces « surboum » tournent à la débauche et deux adolescents sont mis en cause.

L'un des deux, âgé de dix-sept ans est le fils unique d'un peintre en bâtiment à son compte, d'origine corse. Le fils travaille avec son père, homme un peu contrefait, assez sec d'allure, rude, dépourvu de finesse. Il est nerveux, emporté, s'excite facilement et s'exprime avec quelque difficulté. Ne disposant que d'un meublé exigü, sa femme et son fils ont été fréquemment seuls en Corse faute de logement. La mère a une conduite déplorable. Elle entretient une liaison et reçoit son ami ouvertement sans la moindre gêne vis à vis de son fils

dont elle ne s'occupe pas et qu'elle laisse libre de sortir à sa guise. Depuis quelques temps il rencontrait des garçons du quartier dans un bar voisin où il allait regarder la télévision.

Le second adolescent, âgé de dix-huit ans est l'aîné des deux enfants du directeur d'une salle de cinéma dont l'épouse est couturière. Issu d'une famille très aisée, le père a connu des revers de fortune. Après un mariage malheureux suivi d'un divorce, il a subi la tutelle de sa mère, propriétaire des biens. Faible avec son fils, il le comblait d'argent de poche et a cédé à ses caprices en lui achetant une moto en cachette de sa femme. La mère plus énergique est aussi mieux consciente des incartades de son fils déjà inculqué pour vols de mobylette à treize ans et de voiture à dix-huit ans. Le garçon, de taille moyenne et d'aspect robuste, est assez sympathique malgré une tenue désinvolte et nouvelle vague. Après avoir poursuivi ses études jusqu'au BEPC où il échoue à seize ans, il reste désœuvré malgré quelques tentatives d'emplois. Au lycée « déjà préoccupé des questions sexuelles, il lit des revues douteuses ». Autoritaire, orgueilleux et vantard auprès de ses camarades il est aussi lâche, geignard. Très paresseux, il n'aime pas se contraindre à une vie régulière, paresse au lit. Ses éducateurs le tiennent tous pour un garçon « pourri » que seule une discipline de fer peut redresser.

Lors d'un festival du rock au Palais des expositions en novembre 1961, six adolescents de quinze à dix-sept ans s'emparent de la pochette en nylon d'une jeune fille et lui volent deux billets de 10 nouveaux francs. Déjà auparavant l'un d'eux l'avait accostée et lui avait réclamé des petites sommes de 2 à 5 NF sous la menace de lui « faire la tête au carré ». L'officier de police précise : « les renseignements donnés concernant les principaux héros de cette affaire sont édifiants : il s'agit de l'état-major de la bande de blousons noirs de la place Garibaldi version 1961-62. » Et de détailler leurs méfaits : jet de pierres dans une devanture, 21 août 1961 ; bagarre place Saint-Roch, 13 septembre ; bagarre avenue des Diables Bleus, 23 septembre ; vol d'accessoires de Vespa, l'un d'eux porte un ceinturon de blouson noir, 28 septembre ; bagarres à Contes et Saint-André, 30 septembre ; tapage nocturne, 12 novembre ; lacération de la tente d'un forain place Garibaldi et vol de vingt bouteilles de vin, 9 décembre ; bagarre au champ de foire avec lance-pierres et cailloux entre ces blousons noirs et des lycéens, 18 décembre.

Qui sont ces jeunes ? La mère du premier est une femme de service, qui se signale par « sa malpropreté, son intempérance et sa conduite peu sérieuse », s'occupe peu des enfants dont trois vivent au foyer dans les HLM Pasteur tandis que l'aîné fait son service militaire. Le père, chauffeur, travaille régulièrement, gagne 700 NF par mois mais est le plus souvent absent et sans autorité sur les enfants. L'adolescent qui a quitté tôt l'école primaire est apprenti chez un pâtissier mais ne s'y plait pas, attiré par la plomberie.

Le second est le fils unique d'une femme de ménage qui vit en concubinage avec le père présumé de l'adolescent. Le concubin qui exerce le métier de peintre « est enclin à l'ivrognerie ». Le garçon a abandonné les études primaires sans obtenir le certificat d'études et travaille comme apprenti carreleur.

La mère du troisième, mariée en 1946 à dix-sept ans pour légitimer un enfant à naître, divorcée quatre ans plus tard, a de cette union deux enfants dont la garde lui a été confiée. Le père ne paie pas la pension de 50 NF fixée par le tribunal pour ses fils. La mère, femme de salle, gagne 350 NF par mois. Abandonnée par son mari, elle s'était peu après mise en ménage avec un jeune ouvrier dont elle a un troisième enfant. A la mort de sa mère, elle retourna au domicile paternel pour s'occuper de ses jeunes frères mais la cohabitation est difficile. Si l'appartement du quartier ouvrier du port est vaste, onze personnes s'y côtoient : des tantes âgées, le grand-père, deux couples et leurs enfants. L'adolescent et son frère partagent la chambre de leur grand-père. La mère, femme aimable et conciliante est courageuse et travailleuse mais ses lourdes tâches et son emploi, qui la retient de 8h à 18h du lundi au vendredi, l'ont détourné de l'éducation de ses fils. Le père quant à lui, « menteur et instable », n'a jamais travaillé de façon régulière. Il prétend faire des bricolages de peinture mais en réalité vit maritalement avec une gérante de bar sans s'inquiéter de ses fils auxquels il n'a jamais versé de pension alimentaire. Gamin de quinze ans

juste, bien développé pour son âge, le délinquant a été un élève peu intelligent, incapable d'atteindre le certificat d'étude. Dissipé, à treize ans, il est renvoyé après avoir injurié et menacé l'économiste de la cantine. En représailles, il griffe le fils de la directrice et casse les vitres de la salle de séjour avec des camarades. D'abord apprenti ébéniste, il entretenait de mauvaises fréquentations avec des camarades oisifs qui le relançaient à la sortie du travail. Renvoyé pour des absences injustifiées, il a retrouvé un emploi d'apprenti dans une boulangerie.

Les parents de deux autres délinquants mariés un mois avant la naissance de leur aîné ont deux garçons et deux filles de douze à dix-sept ans. D'origine corse, le père est un travailleur habile de ses mains, honnête, sobre, employé comme livreur pour 120 NF par semaine. La mère qui gagne 400 NF par mois est une petite femme d'apparence fruste et assez négligée. « C'est une famille ouvrière assez peu évoluée » relogée récemment en HLM de la cité Pasteur pour 95 francs par mois. Ils ont une aisance relative puisqu'ils possèdent la télévision. Mais les enfants sont livrés à eux-mêmes, le père ne rentrant qu'à 20h et la mère travaillant comme femme de service de 14 à 22h. Leurs anciens voisins décrivent la mère comme une personne faisant beaucoup de tapage pour réprimander ses enfants et se disputer avec son entourage. Elle avait contracté des dettes qu'elle n'a jamais réglées à l'épicerie de son ancien quartier.

Le fils aîné, âgé de 15 ans, passe le plus clair de son temps dans le milieu de jeunes voyous dont il est un des éléments les plus connus depuis six mois. S'il a le niveau du certificat d'études, il ne s'est pas présenté à l'examen, il s'est fait embaucher comme pompiste puis ajusteur en sommiers. Ses parents gardent son salaire de 80 francs et lui remettent 10 à 20 francs d'argent de poche par semaine.

Le second lui aussi compromis est calme et apathique, peu intelligent. Il a eu de très mauvais résultats scolaires et quitté l'école au CM1. Apprenti plombier durant une semaine, il quitte l'emploi qui ne lui plaît pas et est depuis apprenti boulanger. Il manifeste beaucoup de bonne volonté et paraît avoir été entraîné par son frère.

Les parents du sixième adolescent se sont mariés à vingt ans à peine quelques mois avant la naissance de la fille aînée. Le père, brocanteur, homme calme, pondéré et très correct a dépensé une fortune pour soigner sa femme atteinte d'un cancer car il était dépourvu de sécurité sociale. Le fils qui a treize ans de moins que sa sœur se trouvait livré à lui-même pendant la maladie de sa mère décédée depuis peu à quarante-neuf ans. Élève moyen, il obtient le certificat d'études primaires à quatorze ans et, après des tests peu brillants, il est orienté dans un centre de formation en menuiserie. Il est peu de temps tourneur ajusteur, quitte cet emploi, travaille avec son père avant d'être embauché comme télégraphiste à la poste. Cet emploi et le choc du décès de sa mère semblent l'avoir déstabilisé.

En 1961, un adolescent vole une mobylette.

Les parents ont eu un premier fils alors que la mère n'avait pas dix-sept ans et ont légitimé leur union neuf ans après. Ils ont eu un second fils plus tard à la fin de la guerre. Cette famille « d'origine niçoise aux mœurs et au rythme de vie type des foyers ouvriers de la région » vit du salaire du père, aide soignant à 540 francs par mois. Le père, au caractère vif et ombrageux, travaille régulièrement mais prend peu part à la vie du foyer, occupant tous ses loisirs aux jeux de boule et à la belote. La mère reste au foyer chargée des travaux ménagers. L'union y est bonne malgré quelques écarts paternels. Le logement dont le loyer leur coûte 125 francs par trimestre compte trois pièces, cuisine, cabinet de toilette dans une maison modeste du quartier ouvrier. L'intérieur est bien tenu, correctement meublé. La mère est une femme du peuple, alerte, loquace, nerveuse, très maternelle. Sa santé fort altérée ne lui permet pas de mener une vie très active. L'adolescent, de physionomie encore très enfantine, est de santé délicate ce qui a perturbé ses études suivies irrégulièrement. Il a échoué au certificat d'études et est devenu apprenti tapissier. Avant le délit, le garçon assez rangé sortait le dimanche avec quelques camarades, rentrant à l'heure après le cinéma, disposait de 5 NF d'argent de poche qu'il évitait parfois de dépenser. Il ne sortait pas le soir, lisant à la maison des illustrés d'enfant et jouant depuis deux ans de l'accordéon. Aux dires de ses parents, c'est un enfant affectueux, sensible

aux reproches. Vif, nerveux, turbulent il lui arrive de répondre mais se montre tout aussitôt confus de son attitude. Attentionné à l'égard de sa mère dont la santé est souvent chancelante, il lui arrive de se lever le matin pour porter le déjeuner à ses parents. Il est bricoleur et serviable. Pour son employeur, il a un caractère assez difficile d'enfant capricieux, susceptible, qui se bute volontiers. Mais c'est un enfant très franc et « débrouillard » du point de vue manuel, appliqué, consciencieux et habile dans son travail. L'enfant regrette le vol de la mobylette reconnaissant n'avoir pas su résister à la tentation, désireux depuis longtemps de posséder la mobylette que son père lui avait refusé et soucieux de « paraître » aux yeux des « copains ».

En 1962, des adolescents sont inculpés d'outrage à la pudeur lors de surprise-party organisées le dimanche après-midi dans l'appartement d'un couple occupé à la tenue d'un bar restaurant. Pendant ce temps, le fils invitait des amis. Lors de ces surprise-party des jeunes dansaient, fumaient, buvaient du champagne en mangeant des biscuits et se livraient à des strip-tease.

L'un des adolescents, élevé dans une famille très modeste de quatre enfants, n'y trouve qu'une direction très relâchée entre un père aux airs de matamore « qui fait beaucoup de volume et semble assez creux » dit-on à la paroisse où la fille aînée a été cheftaine de louveteau et une mère trop molle, assez apathique et dépourvue d'autorité, même si elle est tenue pour sérieuse et s'occupant bien de son intérieur. Le père, homme grand et fort, excessivement volubile, hâbleur, inspirant peu confiance, gagne 400 NF par mois comme employé d'hôtel se contentant surtout d'extra. Il a pu cependant acquérir un appartement neuf pour 32 000 NF de trois pièces cuisine et salle de bains avec tout le confort moderne grâce à la réalisation d'une partie des biens détenus dans sa commune d'origine du haut pays. Le jeune, âgé de dix-huit ans, est jugé plutôt sournois, indiscipliné et franchement insolent. A la suite d'études médiocres, des absences lui valent l'exclusion du centre d'apprentissage. Après trois emplois de quelques mois, il est devenu commis de restaurant dans un hôtel.

Un autre adolescent appartient à une famille d'anciens coloniaux d'Indochine qui s'est difficilement réinsérée. La mère, hypernerveuse, est incapable de surveiller son fils. Elle se laisse dominer par lui et cède à tous ses caprices. Elle ne réussit pas à s'adapter à sa nouvelle situation. En Indochine, la famille avait une certaine aisance qui lui permettait d'avoir plusieurs bonnes indigènes. En France, elle ne peut s'habituer à en être privée. Elle s'occupe mal de son intérieur, ne fait pas souvent des repas, et se contente d'ouvrir des boîtes de conserves. Le père, désabusé, dépassé par les événements et n'ayant pas assez de ressort pour prendre la situation en main, laisse tout aller à la dérive. Il ne semble pas avoir l'énergie nécessaire pour imposer sa volonté à son fils. Les parents sont au courant des fréquentations de leur fils, mais ne réagissent pas. Le garçon avait été renvoyé d'un centre de formation mais sur les instances de la mère, il a été admis en 3ème année, dans la section motocycles, section la plus faible. Il s'est souvent fait remarquer par ses mauvaises fréquentations. C'est un garçon mou, sournois, facilement lâche qui ne veut pas reconnaître les actes qu'il a commis. Il adopte volontiers la tenue nouvelle vague, chemise rose et pantalons « twist ». Il est regrettable qu'il ne soit pas surveillé chez lui, car étant intelligent, il aurait pu obtenir un CAP de mécanique.

L'une des adolescentes appartient à une famille niçoise modeste, avec une mère travailleuse et méritante, mais un père alcoolique et violent. La jeune fille se présente sous un aspect désinvolte et « nouvelle vague », elle n'a pas obtenu le certificat d'études primaires et travaille dans une entreprise de rotin en manquant de ponctualité.

Une autre est fille de petits commerçants niçois en grains et fourrage. Après une expropriation, le père s'est adonné à la boisson et est mort de cirrhose du foie. La mère, femme courageuse, et honnête, a repris le commerce. L'adolescente, dernière d'une famille nombreuse de sept enfants, est intelligente mais jouit d'une grande liberté.

Une troisième fille a un père italien qui s'était engagé dans la légion et entretenait une liaison au Maroc avec une mère célibataire dont il a une fille. Installé à Nice, il se marie, légitime les enfants et une fille naît un an plus tard. Démolisseur chez un ferrailleur, il est en proie aux

difficultés financières. Expulsé un temps de son appartement, il s'installe sur la plage dans un logement de fortune. Depuis il a retrouvé un appartement de deux pièces avec cuisine et salle de bain, mais exigü. Le père, éthylique, est un fruste à l'aspect brutal, violent. La mère femme maigre, pâle, apathique, découragée par les difficultés conjugales est dénuée de toute personnalité et laisse ses filles très libres.

Lors d'un bal, l'année suivante on retrouvera un cas similaire.

L'adolescent appartient à une famille tunisienne de souche italienne rapatriée de Tunisie en 1957 et inadaptée à la vie en métropole. Elle se heurte aux problèmes de travail et de logement. Artisan peintre, le père handicapé par la maladie doit abandonner son travail. Il est amputé d'une jambe. Après avoir occupé un logement insalubre et exigü, la famille loue un appartement de trois pièces dans une résidence qui vient de s'édifier mais elle ne parvient pas à payer le loyer et est expulsée. Pour augmenter les revenus de la famille, la mère fait des heures de ménage. Le père violent, emporté, exigeant, a contracté des dettes pour acheter une voiture. Depuis sa maladie les enfants sont livrés à eux-mêmes et la mère n'exerce aucune autorité. L'adolescent âgé de treize ans est un garçon déchaîné, insolent, mal élevé, livré à lui-même, toujours prêt à participer à des frasques ou méfaits. Des actes d'indisciplines l'ont exclu de l'école à plusieurs reprises.

Au cours de l'été 1964, un jeune Algérien de vingt ans manoeuvre venu en France en avril 1963 fait la connaissance sur une plage de Nice d'une adolescente de seize ans, fille d'un maçon italien qui a vécu en Tunisie où elle est née.

L'Algérien soupçonné de vol et identifié par la police comme « turbulent de la bande de Saint-Roch », porte un tatouage figurant un poignard lové d'un serpent. Il a été mêlé à une bagarre le 11 novembre 1963, au cours de laquelle il a été blessé d'un coup de couteau durant l'altercation avec trois jeunes de la bande de Riquier. L'officier de police conclut : « c'est un individu peu intéressant dont le vernis de culture française ne doit pas faire illusion. L'éventualité de son refoulement s'imposera un jour ou l'autre ». Pourtant au mois d'août 1964, la jeune fille commence à entretenir avec lui des relations sexuelles sur la digue du port, entre les rochers, à l'abri des regards des baigneurs. « Je me suis donnée librement précise-t-elle, car je l'aime ». Mais à la mi-septembre, elle se rend compte qu'elle est enceinte et se confie à sa mère. Dans sa déposition celle-ci affirme : « Dès que j'ai su qu'il s'agissait d'un Nord-africain, j'ai repoussé toute idée de mariage entre ma fille et le père de l'enfant à naître ». « Il ne faut pas que ton père le sache et il faut faire partir l'enfant » avait-elle dit à sa fille. Le 16 octobre, elles se rendent toute les deux chez un médecin en vue d'un avortement que la fille refuse mais la mère ajoute à l'intention du policier : « étant d'origine sicilienne, mon mari et moi, nous sommes très rigides sur les questions d'honneur ». Le médecin consulté recommande une décision concertée en famille et accepte de pratiquer l'avortement moyennant 1500 francs. Dès le lendemain la jeune fille fugue et retrouve son amant. Celui-ci ne la conduit pas dans la maison abandonnée de la rue de France qu'il squatte avec des camarades algériens mais, grâce au prêt d'argent d'un ami, ils se payent une chambre rue d'Italie où ils sont interpellés le 28 octobre. Le juge des enfants place la jeune fille au Bon Pasteur de Cannes tandis que le jeune homme est détenu à la maison d'arrêt pour détournement de mineure. Les deux jeunes gens souhaitent se marier mais les parents de l'adolescente s'y opposent catégoriquement : « Je voulais épouser la jeune fille mais ses parents ne voulaient pas parce que je suis arabe ». Le 20 novembre, la supérieure du Bon Pasteur de Cannes fait savoir au juge que la jeune fille a fait une fausse couche quant à l'Algérien, il est condamné à deux mois de prison.

Même si l'échantillon, une trentaine de cas, est insuffisant pour en tirer des conclusions valables, on mesure néanmoins déjà la diversité des connaissances que ces rapports fournissent sur la société. Les origines géographiques des familles sont toujours mentionnées. Nombreuses sont celles de souche dans le département ou implantées d'assez longue date notamment en ce

qui concerne des Italiens souvent naturalisés avant la guerre. Parmi eux, on ne compte qu'un seul cas d'immigration économique récente et trois (parfois couples d'origines mêlées) sont des rapatriés de Tunisie en 1957. Un autre retour de colonie (l'Indochine) confirme la difficile insertion des rapatriés et les conséquences dramatiques de ce brutal changement de mode de vie pour les enfants. Parmi d'autres origines extérieures au département, figurent des familles du Nord de la France dont deux d'origine polonaise et des Corses.

Métiers et même revenus sont en général indiqués. On note une grande majorité d'ouvriers et de personnel de service dont les revenus s'échelonnent entre 50 000 anciens francs par mois dans les années cinquante et 800 nouveaux francs en 1960. Il s'y ajoute en général des allocations familiales. On compte aussi de nombreux petits commerçants et artisans modestes. Dans deux cas seulement, il s'agit de fils de familles aisées dont le père, l'un hôtelier, l'autre directeur de cinéma ont des revenus confortables. Ainsi il s'agit en grande majorité de familles défavorisées aux revenus modestes.

On relève quelques familles nombreuses de cinq à six enfants voire dix et douze plutôt constituées avant la guerre, la moyenne étant de deux à quatre dans les années soixante.

Mais c'est dans l'histoire familiale qu'on trouve les causes des dérives d'adolescents sans repères éducatifs et livrés à eux-mêmes. Sur trente cas, huit familles sont monoparentales dont six femmes seules et huit couples à revenus très modestes travaillent de longues journées en laissant alors les enfants à la rue. La misère sociale s'accompagne de l'alcoolisme (cinq hommes et une femme mentionnés). Le logement est en général à l'image de cette détresse. En 1947, alors que la population connaît les pires difficultés de logement et que le préfet doit avoir recours aux réquisitions, la plupart sont dépeints, dans les quartiers ouvriers de Nice, comme misérables, insalubres et exigus. En 1957 et plus encore en 1960, s'ils sont encore souvent rudimentaires, on trouve de nombreuses mentions de relogement dans les cités HLM nouvellement construites avec le confort de salles d'eau et l'apparition d'équipements électroménagers (« frigidaire », machine à laver et même la télévision citée dans un cas en 1960).

Le mode de vie des adolescents nous est décrit depuis leur scolarité jusqu'à l'apprentissage car ils sont déjà pour la plupart au travail dans l'artisanat et les services dès quinze ans (la scolarité obligatoire ne sera portée de quatorze à seize ans qu'en 1969). L'école a été pour tous un lieu d'échec. Sur trente-trois adolescents mentionnés dans l'échantillon, un seul est resté jusqu'à la fin du cycle du collège en échouant néanmoins au BEPC, deux ont quitté en quatrième et tous les autres sont, au mieux, parvenus au certificat d'études primaires sans l'obtenir dans bien des cas. Absence d'encadrement, démission des parents incapables d'interdire des pratiques coutumières d'école buissonnière qui peuvent atteindre des proportions étonnantes (on cite dans un cas 208 jours d'absences injustifiées sur une année scolaire), conduisent à l'abandon rapide des études et les mauvaises habitudes prises ne permettent généralement pas une reconversion en école d'apprentissage. Dès lors pour aider la famille avec un petit salaire d'appoint, rêver d'acquérir une mobylette tant convoitée, le jeune se lance sans conviction dans des petits métiers qui lui offrent la possibilité d'une formation. Mais bien peu se stabilisent durablement dans un emploi n'ayant guère le goût des activités que les opportunités leur offrent, et étant encore plus préoccupés par les distractions que par leur avenir professionnel. Leurs loisirs révélés par les rapports sont justement plutôt les sorties en bandes, la rue, les bars et bals, la pratique assidue du cinéma et quelques lectures qui se résument à des illustrés dont émergent certains titres : *Mickey*, *Spirou*, *Vaillant*, voire de la « presse de coeur ».

## • L'avortement

Problème de société et drame humain, l'avortement est, par son caractère clandestin jusqu'à la loi Veil de 1975, particulièrement difficile à appréhender. Seules quelques dénonciations et les décès suspects de jeunes femmes déterminent l'ouverture de procédures judiciaires. Pour le tribunal correctionnel de Nice le nombre relativement élevé d'affaires instruites au lendemain de la Deuxième guerre mondiale interpelle mais il n'est pas aisé d'en déterminer les causes qui peuvent être multiples : relations passagères avec des militaires,

séparation des couples, difficultés économiques et de logement, évolution des mentalités... Les cas se concentrent entre 1945 et 1948. En voici quelques exemples.

Une infirmière est impliquée dans neuf avortements, le premier en janvier 1945 sur une jeune fille qui fréquentait un militaire américain, à la demande de sa mère, pour éviter un scandale, le second en octobre 1945 sur une mère de six enfants qui n'en voulait pas un septième à trente-sept ans. En 1946, elle en reconnaît au moins quatre sur une jeune femme qui se disait tuberculeuse et ne pouvait supporter une grossesse, sur une jeune serveuse de restaurant sans famille abandonnée par un militaire parti sans laisser d'adresse, sur une femme enceinte cinq mois seulement après une première naissance, sur une mère de deux enfants atteinte de congestion pulmonaire craignant que sa grossesse n'ait des suites fâcheuses sur sa santé. En 1947, elle avorte une femme séparée depuis cinq ans, seule avec une fille de quatorze ans, puis une mère de deux enfants en bas âge dont le mari ne travaille pas depuis un accident et qui est dans une situation délicate avec de nombreuses dettes. Enfin, le 31 mars 1947, c'est une jeune femme venue de Suède qui se fait avorter mais l'opération se passe mal, l'infection gagne rapidement et elle décède huit jours plus tard. L'avorteuse assure que la jeune femme ne voulait pas d'enfant pour demeurer indépendante.

A la libération, une jeune fille de seize ans fait la connaissance d'un soldat américain qui la séduit et l'abandonne alors qu'elle était enceinte. Désemparee, la mère qui est veuve décide de la faire avorter. L'intervention se passe bien et deux ans plus tard la jeune femme, rencontre un artisan menuisier qui veut l'épouser. C'est alors que l'avorteuse arrêtée la dénonce : « Ce délit reflète une inconséquence grave mais accidentelle et caractéristique de l'époque d'amoralité qui a suivi la libération ».

En juin 1945, une concierge qui fréquentait un jeune gardien de la paix depuis 1943 s'est trouvée enceinte et voulait avorter pour ne pas compromettre son mariage prévu avec un fiancé de trente-trois ans prisonnier de guerre dont elle fut la correspondante pendant toute sa captivité.

En janvier 1946, une jeune fille de dix-neuf ans est enceinte d'un militaire dont elle avait fait connaissance mais dont elle affirme qu'il avait abusé d'elle et qui est reparti en région parisienne. La jeune cultivatrice s'est entre-temps fiancée avec un soldat qui vient d'être démobilisé. Un témoin déclare : « il y a beaucoup de jeunes filles qui s'étaient fiancées soit à des soldats américains, soit à des soldats français et qui ont été abandonnées ». C'est pour pouvoir se marier « et cacher la honte sur la famille » qu'elle décide de se faire avorter.

En 1946, une jeune fille de vingt-et-un ans qui fréquente un ami se rend compte qu'elle est enceinte ; « désespérée à la pensée de la réaction de ma famille à l'annonce de cette nouvelle, je décidai de me faire avorter ». Elle-même avait une amie qui flirtait avec un militaire américain et obtient l'adresse d'une avorteuse.

Mariée en 1946, une femme qui s'est déjà fait avorter en 1945 est à nouveau enceinte en 1948 et son mari, n'étant pas particulièrement enchanté, l'incite à avorter à nouveau.

En février 1949, une bonne de vingt-trois ans qui habite chez ses parents est enceinte d'un garçon de dix-huit ans et avorte parce que les parents s'opposent à leur mariage avant le service militaire.

En septembre 1948, une vendeuse de vingt-cinq ans avorte, son mari « n'étant pas content d'apprendre sa grossesse » alors qu'ils avaient déjà un garçon d'un an et demi.

En janvier 1946 et juillet 1948, ce sont deux avortements de femmes mariées dont une mère de quatre enfants, enceintes l'une et l'autre d'un amant qui ne tient pas à l'enfant. A la même époque, une jeune fille de dix-huit ans est enceinte à la suite d'une relation incestueuse avec son père veuf. « J'avais entendu dire que la tisane d'armoise faisait revenir les règles et je m'en suis procuré en pharmacie », dit-elle. Mais l'avortement intervient après une chute et au moins quatre mois de grossesse. La rumeur conduit à l'enquête de police. Les interrogatoires nous montrent surtout le poids des traditions et des croyances. L'extrême gravité des risques pris nous fait mesurer la détresse, parfois l'inconscience de nombreuses femmes.

Une jeune femme de vingt-huit ans, commerçante à Nice, devient la maîtresse d'un aviateur marié et père de deux enfants. Au mois de juillet 1947, elle est enceinte de deux mois et se confie à une amie qui avait échoué à un diplôme d'infirmière en lui demandant de la faire avorter car son ami ne veut pas de l'enfant : « j'ai fait remarquer que cela était dangereux et irrégulier. Elle m'a supplié de faire cela pour elle. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté. Elle s'est allongée sur le lit. Après asepsie du spéculum et d'une sonde souple en gomme, j'ai procédé à l'opération. J'ai placé le spéculum et introduit la sonde. Je l'ai retirée le lendemain. Immédiatement l'œuf gros comme une pièce de 5 francs actuels est sorti en entier. J'ai donné quatre injections chaudes avec permanganate de potasse matin et soir pendant deux jours. J'ai recommandé à la jeune femme de rester allongée huit jours. Il n'y pas eu d'autre suite à cet avortement. Le spéculum et la sonde dont je me suis servie provenaient d'un achat que j'avais fait aux Galeries Lafayette en 1935. A cette époque les ventes étaient libres ».

Une jeune femme de vingt-sept ans constate en janvier 1949 qu'elle est enceinte de son ami. Il l'accepte mais « pour moi cela ne m'enchantait pas par rapport à ma famille et sachant que l'on pouvait s'avorter soi-même avec une aiguille à tricoter, j'ai décidé de le faire toute seule et sans conseil de personne ». Mais très vite elle commence à souffrir et en fait part à son compagnon qui la conduit le soir même à Nice. Ils dînent au « Merle blanc », vont au cinéma voir le film « Sept ans de malheur », mais elle ne se sent pas bien ; ils quittent la séance avant la fin et couchent à l'hôtel de Calais rue Chauvain. Le lendemain, elle voit le médecin qui lui conseille l'hospitalisation. Elle rentre malgré tout par le car à Saint-Etienne-de-Tinée. Le lendemain, elle souffre énormément avec une forte fièvre de 40°6 et le médecin de la localité appelé à son chevet à 4h du matin la fait hospitaliser le jour même. Elle y reste dix jours, expulse le fœtus d'un mois et se rétablit.

Une jeune femme nom mariée qui travaille à Marseille est enceinte d'un employé de cirque qu'elle n'a plus revu depuis janvier 1948 et confie son désespoir à une amie de Nice qu'elle avait connue étant toutes deux ouvreuses au cirque Amar. Elle ne veut pas que ses parents apprennent son état et manifeste des idées de suicide en cas d'impossibilité de se faire avorter. Son amie pour lui venir en aide, la met en relation avec une femme divorcée mère de cinq enfants qui accepte moyennant 10 000 francs. L'opération se passe au moins de juin dans son appartement à Nice. La jeune femme affirme qu'elle n'avait plus ses règles depuis trois mois environ mais pensait en fait être enceinte depuis quatre à cinq mois. L'avortement survient vingt-quatre heures après la pose d'une sonde rigide en caoutchouc, la jeune femme reste huit jours, aucune complication ne survenant après des injections d'eau bouillie. L'inspecteur de police précise que la jeune femme « a avoué avec beaucoup de sincérité les faits. Elle regrette semble-t-il amèrement son acte et paraît être une de ces malheureuses filles qui livrées à elles-mêmes sont des victimes du sort ». Sans situation stable, la jeune femme semblait aussi craindre de ne pouvoir élever l'enfant. L'avorteuse par contre est dépeinte comme une femme sans moralité, divorcée et en ménage avec un jeune homme dix-sept ans plus jeune qu'elle, condamnée pour une précédente affaire d'avortement en 1945. L'affaire est dévoilée en février 1949 à l'occasion d'une lettre anonyme de dénonciation envoyée au commissaire de police par « une vraie Française et mère de famille ».

Le récit en 1947, d'une avorteuse souligne des méthodes horriblement dangereuses qui tournent parfois à la tragédie. « Vers la fin du mois de mars, une dame que je connaissais de vue vint chez moi. Elle était enceinte de deux mois environ et voulait absolument se procurer l'avortement. J'ai cherché à lui faire un peu de morale pour tâcher de la dissuader, d'autant plus qu'elle m'apprit qu'elle avait une situation aisée et qu'elle n'avait qu'un enfant. Elle était fermement décidée et je ne pus la convaincre ». « Le lundi 31 mars 1947, vers 19h30, munie d'un spéculum et d'une sonde rigide, je me rendis chez elle. Je suis allée dans la cuisine où j'ai stérilisé la sonde et le spéculum dans une casserole d'eau bouillante. Aidée par sa sœur qui m'éclairait avec une lampe électrique de poche, j'ai placé le spéculum dans le vagin, ensuite, j'ai introduit la sonde rigide dans le col de l'utérus en la guidant avec une aiguille à tricoter glissée à l'intérieur de la sonde ; quand le col de l'utérus fut franchi, j'ai retiré l'aiguille à tricoter et j'ai

poussé la sonde à l'intérieur de la matrice de sorte que le fœtus soit entouré par un mouvement enveloppant. J'ai terminé l'opération en immobilisant la sonde par deux tampons d'ouate placés dans le vagin et j'ai retiré le spéculum ». « Pendant la semaine, je lui ai rendu visite tous les jours, je lui fis une piqûre de « camphostyl-strychninée » à deux centimètres cubes. Le but de ces piqûres était de provoquer les réactions de la matrice, nécessaire à l'expulsion du fœtus. Ce n'est que le troisième jour que la patiente commence de perdre quelques gouttes de sang ». « Le lendemain matin, la malade m'informe qu'elle avait expulsé le fœtus, lequel était au fond du seau hygiénique, l'enfant était déjà constitué, j'ai jugé qu'il avait environ trois mois. Je tiens à préciser que l'enfant perdait ses intestins par une ouverture qui était pratiquée dans le ventre. Cette dernière constatation démontrait qu'avant de faire appel à moi, elle avait pratiqué sur elle-même des manœuvres abortives, vraisemblablement thérapeutiques avec une aiguille à tricoter nue ou une queue de persil ayant perforé l'abdomen du fœtus. » « Je suis absolument certaine de ne pas avoir causé cette perforation avec ma sonde, la chose n'est pas possible car, obligatoirement, la sonde, en suivant les parois de la matrice, effectue un mouvement enveloppant autour de l'œuf. D'autre part, la patiente n'expulsa le placenta que le samedi matin, par surcroît, il était presque sec, alors que normalement il aurait dû être accompagné d'un épanchement aqueux et sanguin. » « Pendant toute la semaine, la patiente n'eut que très peu de fièvre, elle était couchée, mais elle se levait assez souvent. Le samedi soir, elle paraissait être en très bonne santé ; elle n'avait pas de fièvre et se sentait bien. Je lui fis la dernière piqûre de « camphostyl-strychniné » afin d'activer les mouvements spasmodiques de la matrice et expulser ainsi les derniers résidus ou caillots sanguins qui pouvaient encore s'y trouver ». « En dehors des piqûres de « camphostyl-strychniné », j'ai fait prendre à la malade du jeudi soir au samedi soir, des pastilles de thiasomide toutes les trois heures. Ces pastilles, à base de sulfamide, avaient pour but de lutter contre l'infection. « Le lendemain, dimanche de Pâques, je suis encore allée voir la malade, il était environ 16 heures. Elle était couchée et se plaignait de ne pouvoir tourner la tête. Je la fis asseoir et avec mes mains je l'aidai à tourner la tête ; elle put faire le mouvement plusieurs fois sans trop de difficulté ». « J'ai pensé que cette rigidité pouvait être provoquée par la réaction des piqûres de « camphostyl-strychniné » et j'ai conseillé à la malade de faire appel à un médecin » « J'ai reçu la somme de 8 000 francs pour prix de mon intervention. Elle me remit l'argent le dimanche soir. » « Le mardi, je pris des nouvelles. Les deux sœurs me dirent qu'elle avait été transportée à la clinique où les chirurgiens pratiquaient l'hystérectomie totale, c'est-à-dire l'enlèvement des organes génitaux. » Pour se disculper, l'avorteuse assure que ce n'est pas des manœuvres abortives qu'elle est morte, mais plutôt d'une réaction violente de son organisme contre les doses de strychnine que je lui ai injectée, peut-être en trop forte quantité.

« Je reconnais avoir pratiqué sur d'autres personnes, des manœuvres abortives. En février 1946, j'ai avorté une serveuse ; avant de venir me voir, cette fille avait déjà eu recours aux pratiques d'une femme qui avait essayé, sans succès, de l'avorter avec une pompe à bicyclette qu'elle utilisa pour lui insuffler de l'air dans le col de la matrice. Je lui ai procuré l'avortement, chez moi, à l'aide de la sonde, elle expulsa le fœtus le lendemain et fut entièrement rétablie le surlendemain ». La jeune fille lui versa 1 000 francs.

« En janvier 1946, une dame que j'avais soignée autrefois, vint me voir pour m'exposer le cas de sa belle-fille. Atteinte de tuberculose pulmonaire, elle était enceinte d'un mois et demi et avait été visitée par un médecin. Il lui avait dit qu'il fallait à tout prix, en raison de sa maladie, arrêter la grossesse qui lui faisait courir un danger de mort et appeler un gynécologue qui, dans les formes légales, c'est-à-dire avec la réunion de deux autres docteurs, aurait pratiqué l'avortement. Mais elle ne pouvait pas couvrir les frais qu'une telle intervention lui aurait coûté et me demanda de lui procurer l'avortement ». « Je me suis rendue chez elle et je lui ai procuré l'avortement par application de la sonde. Après trois jours tout était terminé. Il n'y eut aucune complication. »

« Dans le courant de l'été 1946, une dame qui demeure dans le même quartier que moi, vint me voir pour me dire qu'elle avait un retard de huit jours et qu'elle craignait d'être enceinte. Cette femme allaitait déjà un bébé de six mois. Sans avoir la certitude qu'elle fut réellement

enceinte, je lui ai appliqué la sonde après lui avoir injecté deux centimètres cubes d'eau savonneuse dans la matrice. » « Mon intervention n'eut aucun effet, du moins immédiatement. Deux mois plus tard, elle eut une fausse couche et fut soignée à la clinique, où elle subit un curetage. »

Dans les années cinquante et soixante les cas traités par la justice sont plus rares. Même si d'autres sources sont nécessaires, le grand mérite des archives judiciaires est d'avoir la perception humaine du problème.

Le 7 mars 1955, une femme de pêcheur de 28 décède à son domicile à Menton. L'autopsie décidée pour déterminer les causes d'un décès jugé suspect concluait à une mort par septicémie consécutive à des manœuvres abortives. Elle avait obtenu la fourniture d'une sonde médicale et de cachets désinfectants par une amie qui avait fini par éprouver de la pitié pour cette jeune femme déjà mère de quatre enfants et qui ne voulait plus en avoir au point d'en venir à des injections d'eau de Javel. Le mari interrogé, s'était opposé à l'avortement mais, faute de solution contraceptive, cette femme connaissait une véritable détresse face à ces grossesses à répétition au point que lorsque son mari ne voulant pas qu'elle se procure une sonde lui fait observer qu'elle risquait d'y rester et « dans ces conditions, je restais seul avec les quatre gosses, elle m'a répondu qu'elle s'en foutait et qu'au moins je ne lui ferai plus de gosses ».

Le 13 mai 1961, une femme divorcée dénonce son ex-mari dont elle a appris qu'il avait facilité l'avortement de sa maîtresse. Père de huit enfants, âgé de 57 ans, il verse à son ex-femme 150 francs par mois pour un salaire mensuel d'ouvrier peintre de 500 francs. Il paie 90 francs par mois pour une chambre meublée. Sa maîtresse, de vingt ans plus jeune a été abandonnée par son mari parti en Italie. Employée comme bonne à tout faire, elle touche 300 francs par mois : « Elle donne l'impression d'une personne qui s'est sentie perdue, moralement et matériellement, quand elle a compris qu'elle était enceinte. Elle regrette son acte, peut-être davantage parce qu'il la met en contradiction avec ses opinions religieuses que pour les suites judiciaires qu'il peut comporter. Son amant confirme que leur âge et leur condition modeste les ont conduits à cette décision, ne pouvant supporter une charge morale et matérielle au-dessus de leurs moyens. C'est ainsi qu'ils font appel à une aide-soignante qui accepte moyennant 250 francs. Après avoir fait bouillir de l'eau, elle place une sonde. Le lendemain l'aide-soignante lui fait une piqûre de pénicilline et trois jours après un lavement avec un bock à injection.

Ces quelques exemples, ne permettent pas de mesurer l'ampleur du phénomène mais ils n'en constituent pas moins un apport à la connaissance d'un problème de société qui a fortement marqué la seconde moitié du XXe siècle.

## • La drogue

La drogue est un autre grand sujet de société qui s'est transformé en fléau à la fin du XXe siècle. L'histoire de l'usage des drogues locales et importées mérite des études approfondies. Les procédures correctionnelles apportent là encore des informations instructives.

Assez régulières à la fin des années quarante, les affaires d'infraction à la législation sur les stupéfiants instruites par le tribunal correctionnel de Nice sont ensuite moins fréquentes avant de prendre brutalement de l'ampleur en 1969 et surtout 1970. Les dossiers sont révélateurs d'une évolution des comportements et des couches de population touchées. Accès à la drogue par le biais des médicaments ou dépendance à l'opium contractée par les coloniaux en Indochine dans une frange assez marginale de la population sont supplantés par de nouvelles drogues importées (chanvre indien notamment) auxquelles s'adonnent après 1968 des jeunes gens en rupture avec la société. En voici quelques illustrations.

En 1947, un haut fonctionnaire de l'administration française en Indochine est en congé sur la Côte d'Azur. Sa bonne se présente à la police après avoir surpris son patron allongé sur une natte avec à ses côtés un plateau garni de petits pots blancs et d'une lampe tandis qu'une odeur âcre flottait dans l'appartement. Convoqué, l'administrateur reconnaît fumer

occasionnellement l'opium : « En Indochine, l'opium est un produit relativement courant puisqu'il est mis en vente dans des débits officiels de la Régie, analogues à nos bureaux de tabacs métropolitains. C'est donc lors de mes séjours coloniaux que j'ai eu l'occasion de fumer de temps à autre de l'opium. De retour dans la métropole, j'ai passé plus de deux ans sans fumer, lorsque, il y a environ six mois, le hasard m'a fait rencontrer à Marseille un navigateur que j'avais connu en Indochine et qui m'a proposé de me procurer de l'opium. J'ai accepté et il m'a remis 500 gr contre la somme de 25 000 francs. Cette provision est épuisée et je n'ai rien fait pour la renouveler ». La police saisit la lampe en cuivre ouvragée, le fourneau, l'aiguille, le tuyau de caoutchouc sectionné, deux pots de porcelaine et deux boîtes métalliques vides qui composent le nécessaire pour fumer l'opium. Il sera condamné à 1 000 francs d'amende avec sursis.

Les circonstances de la guerre ne sont sans doute pas étrangères à des dérives en matière de consommation de médicaments qui conduisent de l'accoutumance à la dépendance. En 1946 un pilote de l'armée écrit : « J'étais blessé gravement depuis la guerre de 1940 et mon traitement était à base de morphine, malheureusement j'en ai abusé par la suite et je me suis intoxiqué ! ». Il s'était procuré à Nice avec de fausses ordonnances héroïne et morphine. C'est aussi le cas d'un médecin, bien placé pour rédiger des ordonnances. Il explique la situation : « J'ai été gazé et je suis pensionné pour tuberculose pulmonaire. En revenant de la guerre de 1914 à 1918, j'ai contracté l'habitude de faire usage de toxiques pour soulager mes douleurs. A deux reprises, j'ai essayé de me soumettre à des cures de désintoxication, mais sans résultat, j'ai beaucoup souffert et je suis tombé malade... ».

En 1950, trois médecins des Alpes-Maritimes sont inculpés pour avoir, de 1946 à 1949, délivré des ordonnances d'eubine et de morphine à des toxicomanes. L'un des médecins allègue avoir voulu éviter que son patient, en ayant recours à des trafiquants de drogue vendant une marchandise sans aucune garantie médicale, risquât des accidents et fait état de plusieurs cures de désintoxication, auxquelles il le soumit sans succès. A l'origine, victime de coliques hépatiques, il avait pris des médicaments contre les douleurs qui l'avaient conduit progressivement à la toxicomanie. « A la longue, le besoin de la drogue se fit sentir et je suis allé jusqu'à me faire dix injections de 2cm<sup>3</sup> d'eubine par jour. » Plusieurs cures de désintoxication qui échouent conduisent le médecin dans un but uniquement thérapeutique à lui délivrer des ordonnances journalières en infraction avec la législation sur les stupéfiants. Il craignait en effet qu'il ne consomme de la morphine américaine, produit susceptible de lui provoquer des accidents oculaires. La défense du médecin repose sur l'ordonnance thérapeutique liée à des cures de désintoxication dont le principe repose sur « la prescription dosée des toxiques dont la privation entraînerait la mort de l'intoxiqué ». S'appuyant sur l'ouvrage de référence du docteur Millant *La Drogue* publié en 1910, la défense cite : « Les Japonais, dans leur lutte contre l'opium ont préféré le système de prohibition graduelle qu'ils mettent en pratique à Formose tandis que la prohibition brusque employée par les Américains aux Philippines a eu pour résultat de conduire à l'hôpital quantité de fumeurs chez qui ce procédé avait amené des troubles graves ». D'ailleurs le 11 octobre 1950 le toxicomane privé de drogue se suicide à Villefranche. Les médecins condamnés à des amendes avec sursis sont finalement relaxés en appel.

Le 17 octobre 1956, un individu suspect est repéré par la police à la terrasse du bar le Festival à Cannes. Interpellé, il est trouvé en possession d'une trousse en matière plastique renfermant du « kif » et reconnaît attendre quelqu'un pour lui remettre du chanvre indien. Spontanément il a ouvert la trousse et nous a montré la drogue contenue dans des petits sachets en cellophane transparents. En possession des renseignements fournis, la police perquisitionne un meublé où l'individu partageait une chambre avec d'autres Nord-africains. « Sur la table de nuit se trouvait une petite quantité de chanvre indien qu'il venait de fumer ». En fait plusieurs jeunes gens liés au milieu artiste, dont une mineure appartenant à des familles honorablement connues, fréquentaient des établissements où ils se procuraient du haschich (chanvre indien) qu'un trafiquant ramenait d'Algérie par le port de Marseille. Au moment de l'arrestation, quarante deux sachets devaient être remis par l'intermédiaire pour une valeur de 25 000 francs

mais qui en espérait 42 000 au titre de sa commission. L'Algérien qui en faisait pour une part une consommation personnelle en avait acheté pour 1 000 francs à Constantine. Le plus jeune des suspects interpellés déclare : « Un individu avait demandé dans un bar du port s'il pouvait lui procurer de la drogue, en l'espèce de la « Marihuana » nom que j'entendais pour la première fois en ce qui me concerne ».

Le 7 septembre 1960, un coiffeur marseillais d'origine corse déjà condamné pour proxénétisme est arrêté à la gare de Vintimille porteur d'un sachet de 25 gr d'héroïne qu'il est chargé de remettre dans un bar à Marseille. La police grâce à un informateur procède à une fouille qui lui permet de saisir la drogue. La drogue analysée est pure et la petite quantité fait penser au résultat d'un laboratoire clandestin, présenté comme échantillon pour des clients potentiels ; probablement, le passeur aurait servi d'agent de liaison entre Marseille et Gênes. L'employé de l'office central de police criminelle italienne conclut à une tentative d'écoulement avortée en Italie de drogue produite par un laboratoire marseillais, mais l'enquête diligentée ne permet pas de remonter la filière.

Le 24 juillet 1967, un adolescent de 17 ans « mêlé à un groupe de beatniks » et signalé comme susceptible de détenir du haschich, est interpellé à 23 heures à Juan-les-Pins sur la voie publique. Ses parents qui habitent Saint-Etienne l'ont autorisé à partir seul en vacances « pour faire en stop un itinéraire touristique ». « ... Avant de quitter Saint-Etienne, au hasard d'une conversation tenue avec un groupe de jeunes gens que je connais de vue, j'ai appris que je pouvais me procurer du haschich, par l'intermédiaire d'un camarade étudiant, originaire de Guinée, âgé de 24-25 ans ; je lui ai fait part de mon intention d'entrer si possible en possession du haschich. Je voulais détenir de cette drogue, non pour en faire un usage personnel, mais pour revendre celle-ci à des tiers et réaliser du bénéfice. Il a pu se procurer du haschich dans un café de Saint-Etienne. Il m'a remis une vingtaine de grammes environ de ce produit en m'assurant que celui-ci était du haschich. Je n'avais jamais vu ce genre de drogue sous cette forme (herbe). Je précise que, pensant avoir peut-être en moi, un futur client il m'a fait payer pour ce premier paquet (20 gr) une somme dérisoire s'élevant à 3 francs. Je pensais revendre ce haschich au terme de mes vacances, une fois mes économies épuisées. Je vous affirme que je n'ai jamais utilisé pour mes besoins personnels cette drogue. Jusqu'à l'heure actuelle, je n'en ai pas vendue. » L'expertise chimique révèle que le produit est pour l'essentiel du tabac et en aucun cas du cannabis.

Le 21 août 1969 vers 6 heures du matin, au cours d'un contrôle d'identité des beatniks dormant sur les plages de Nice, la police interpelle un homme de vingt-quatre ans se disant poète, en fait sans profession ni domicile fixe, porteur de seringues hypodermiques, d'aiguilles de rechange, de coton et surtout de trois sachets d'héroïne qu'il s'est procurés à Amsterdam. Abandonné très jeune par sa mère allemande qui a divorcé, il est resté chez son père avec qui il était en mauvais termes jusqu'à douze ans. Il commence à pratiquer l'école buissonnière et fugue ; placé alors par la Sauvegarde des enfants dans un centre de rééducation, il abandonne l'école à quatorze ans, travaille quelques temps avec son père dans sa fabrique de stores vénitiens. Rapidement il commet des larcins et se retrouve dans un centre de redressement. Sans métier, si ce n'est une courte expérience de monteur en ascenseur, il vit depuis plusieurs mois en concubinage avec une femme de quarante ans. Au psychiatre chargé du rapport d'expertise par le juge il affirme : « j'ai ressenti tout jeune le plaisir de l'ivresse à l'éther et à l'alcool. J'écris un bouquin sur les sensations d'un drogué. Ceci me permettra de me retrouver une fois dehors. » Il s'adonne à l'héroïne et au haschisch assurant avoir beaucoup voyagé notamment à Karachi, Tanger et surtout Amsterdam. A la police il précise qu'il a quitté Paris depuis quelques jours à bord d'un camion qui l'a laissé à Marseille puis a fait du stop jusqu'à Toulon avant de rejoindre Nice par le train. Il gagne sa vie en faisant des poèmes qu'il vend, des dessins et joue de la guitare sur les terrasses des cafés gagnant de 5 à 6000 anciens francs par jour. Il dort n'importe où. Il y a quatre ans environ qu'il s'adonne aux stupéfiants ayant commencé par des amphétamines, puis fumé du haschisch, du kif et continué en essayant pratiquement presque toutes les drogues qu'il peut trouver. Après une cure de désintoxication à Toulouse, il

recommence à se droguer ajoutant : « je m'approvisionne en héroïne à Amsterdam, dans cette ville on en trouve sans aucune difficulté. Je sais qu'on peut en trouver en France, mais c'est beaucoup plus difficile et dangereux. Il est facile de se rendre à Amsterdam. Mon intention était de repartir de Nice dès que ma provision de drogue était finie et de retourner en chercher à Amsterdam. Il est condamné à huit mois de prison. Désormais les affaires de drogue instruites par le tribunal correctionnel de Nice se multiplient (treize pour la seule année 1970 contre six l'année précédente) et pour la première fois en 1970, le tribunal pour enfants a à connaître des affaires d'usage de stupéfiants par des adolescents. Pour cette période tous les dossiers ont été conservés.

## • La sexualité

Le sujet de la sexualité dans un contexte d'évolution notable des mœurs au XXe siècle est abondamment illustré en justice sous ses multiples aspects. Nous n'en donnons ici qu'un bref éclairage sous l'angle de l'homosexualité fréquemment abordée dans les procédures essentiellement pour des faits d'attentat aux mœurs sur des mineurs, la majorité étant fixée à 21 ans jusqu'en 1974.

A Nice, des homosexuels fréquentent le jeudi après-midi une salle de cinéma de l'avenue de la Victoire. Chargé d'une mission de surveillance en 1956, un inspecteur de police fait l'objet d'avances de la part d'un adolescent de quinze ans. Celui-ci interpellé, reconnaît sans difficulté entretenir des relations contre nature avec des homosexuels soit dans la campagne soit dans la chambre de l'un d'eux, « garçonnière où les passages sont nombreux et indisposent les occupants de l'immeuble ». Initié au cours de vacances de Pâques 1953 par un individu rencontré sur la digue du port de Nice et qui l'avait entraîné dans une colline du quartier Saint-Roch, il se lie avec d'autres homosexuels dont un militaire abordé aux grandes vacances 1954 sur les terrasses du quai des Etats-Unis, en 1955 sur la Promenade des Anglais devant l'Opéra plage et plus régulièrement au cinéma le jeudi ainsi qu'aux abords de vespasiennes de la ville. L'un d'eux, identifié, est condamné à deux mois de prison. Une lettre saisie, illustre la vie du prisonnier de la cellule 80 et son désarroi<sup>1</sup> : « je suis moralement très très malheureux et j'ai vraiment des moments de grand désespoir, heureusement je sens auprès de moi un ami, un frère et un avocat très dévoué, cela me reconforte un peu ; je n'es pas mérité tous ces malheurs, la maladie, la prison, je tends toujours les épaules pour autre chose car la chance semble m'avoir abandonner. Voici donc quel est ma vie ici, la prison est très propre, les gardiens sont très gentils et très polis, la nourriture qui ce compose d'une soupe et d'un légume sont convenables et a discrétion ainsi que le pain et celui qui a de l'argent peut avoir tout ce qu'il désire. J'ai acheté des confitures, du chocolat, un saucisson, des gâteaux et du vin ce qui me manque le plus et la viande. Le plus terrible c'est la solitude car nous sommes seul dans une cellule qui ce compose d'un lit avec une paillasse, deux draps et trois couvertures, ensuite une armoire, une table, un tabouret, un petit lavabo en fer avec robinet d'eau et une tinette que l'on nous vide tous les matins. Vers 8h1/2 nous avons le café, nous pouvons nous recouchés, vers 10h une petite sortie dans une cour encore seul, vers 11h le déjeuner et l'après-midi nous faisons ce que nous voulons lire, dormir ou penser, ... penser mon Dieu que cela est terrible. Ce pauvre M. arrêté avec moi ce fait lui aussi énormément de mauvais sang. Nous nous voyons quelques minutes par jour et je lui remonte le moral. Si les flics ce présentent à toi avec un papier signé de moi pour une paire de lunettes cassées, fiche les a la porte car ces lunettes ce sont cassées lorsqu'ils ont été a deux a me frappés comme des brutes et j'ai signé sous la contrainte, pour cette chose que l'on me reproche ils m'ont également frappés en me disant avoue, en me qualifiant de noms qui ne peuvent prendre place que dans la bouche de policiers mais malgré tous leurs beaux procédés, je ne pouvait pas avouer une faute que je n'avais pas commise [...] Dimanche après-midi nous avons la radio et je t'es entendu au bulletin d'information de 16h et le résultat des courses, cela m'a fait

---

<sup>1</sup> Le texte est transcrit avec les fautes d'orthographe

encore bien pleurer. Mon oreille me fait beaucoup plus mal car avec tous ces coups que m'ont donnés ces sales brutes cela ne lui a pas fait du bien, je verrai donc le docteur mais il ne vient ici que le samedi. J'entends passés les trains et les automotrices. Quand tu passeras regarde, on doit très bien voir la prison et aie une petite pensée pour moi qui moisie au fond de ma cellule d'où je n'aperçois que 30 centimètres de ciel bleu, la prison de Nice est parait-il réputée pour une des plus dures qu'il soit en France. »

Un matelot électricien du porte-avions Arromanches âgé de dix-neuf ans déserte le 1er octobre 1956 à l'occasion d'une sortie à terre à Toulon. Après son arrestation, il relate en détail le périple qui l'entraîne dans la dépendance d'homosexuels de la Côte d'Azur. Descendu dans les bas quartiers de la ville, il rencontre trois arabes et obtient de l'un, contre 2 500 francs, son pantalon, sa chemise et une paire de souliers de tennis usagés. Il se change dans un couloir d'immeuble et abandonne son uniforme après avoir découpé toutes les parties portant le matricule, y compris, avec un couteau tranchant, le haut des tiges de souliers portant le matricule poinçonné. Après avoir encore vendu pour 1 300 francs sa montre, achetée 5 000 un mois plus tôt, il brûle tous ses papiers d'identité et quitte les Nord-africains vers 2 heures du matin ; sans but déterminé, il marche en direction de l'est prenant son orientation à l'aide de la petite ourse. Arrivé à Port-Magaud, il couche dans un parc privé. Réveillé par le froid vers 4 heures il reprend la route, longe le littoral. A Salvador il suit les marais salants, se baigne et se dirige vers le village de Giens. Il y boit une bière et un café vers 15 heures, achète un pantalon bleu à une marchande ambulante sur la place du village et repart. Faisant du stop, il est pris à bord d'une 4 cv grise. Le conducteur le dépose à Hyères près de la poste. Après avoir consommé une citronnade dans un bar, il quitte Hyères à pied et est pris plus loin en stop par un scooter Vespa. Nouveau trajet à pied jusqu'à Mauvanne. Peu après il prend place dans le car de Saint-Raphaël moyennant 560 francs. Arrivé vers 18 heures, il n'a plus que 600 francs en poche, parcourt la ville, consomme un verre de vin blanc au café de Londres sans manger et, vers 21 heures, pénètre dans une villa inhabitée à la sortie de la ville ; il dérobe une couverture, une valise, quelques boîtes de conserves de sardines, thon et crevettes, une serviette, un gant de toilette et une brosse à dent, une montre en or, un appareil photo et 400 francs. Il quitte rapidement les lieux, retourne au centre de la ville vers 22 heures et consomme une bière dans un café face à la gare puis va se coucher sur la plage à l'est du port de Saint-Raphaël. Levé vers 5 heures le 3 octobre et ne voulant pas rester à Saint-Raphaël après le vol, il reprend sa marche et dans les faubourgs est pris par une 2 cv grise. Déposé avant Agay, il continue à pied au delà d'Anthéor et sur la route de la corniche de l'Estérel est pris à bord d'un break gris foncé qui le laisse à l'entrée ouest de Cannes vers 11 heures. Après avoir déambulé sur le port et n'ayant plus d'argent, il obtient du garçon de café où il a pris une citronnade, l'adresse d'un prêteur sur gage dont la boutique est située devant le casino. La femme qui le reçoit lui propose un prêt de 4 500 francs pour la montre volée mais exige une pièce d'identité et la transaction ne peut se faire. Avisant un Nord-africain, il lui propose de servir d'intermédiaire. Il refuse catégoriquement mais finalement l'achète 2 500 francs pour son propre compte. Après avoir parcouru la ville et beaucoup bu dans différents cafés, il mange des sandwiches et, pris de boisson, va se coucher sur la plage de Cannes vers 22 heures.

Toute la journée du 4 octobre, il rode dans les rues de Cannes, vers midi prend un bain, mange une boîte de jambon et une de thon, se baigne encore puis traîne à nouveau en ville. Comme le soir précédent il dépose sa valise dans le même café mais oublie la couverture et ne parvient pas à dormir sur la plage en raison du froid vif. Levé vers 5 heures le 5 octobre, il gagne le café vers 6 heures pour récupérer sa valise et décide d'aller à Nice par la route nationale 7. Il tente en vain de faire du stop. Enfin vers 13h30, il est pris sans le solliciter dans une voiture immatriculée à Monaco. Le conducteur, à la calvitie partielle, le nez busqué, le visage allongé et la peau basanée, âgé d'une quarantaine d'années manifeste au cours du voyage quelques gestes déplacés auxquels il reste indifférent. En le laissant à la gare de Nice, le conducteur lui précise qu'il sera à cet endroit vers 20h, s'il veut le revoir. Il parcourt alors le quartier de la gare et à 18h30 attend sur un banc en mangeant un reste de pain avec une boîte de sardine. Le

Monégasque était bien de retour à l'heure dite et le voyant propose de lui présenter un ami qui peut lui être utile. Peu après, cet ami qui porte un complet de ville gris foncé et des souliers en daim marron, le conduit dans un bar où il lui paye deux casse-croûte et deux bières puis lui propose de lui offrir un chambre d'hôtel. Mais il n'a plus de pièce d'identité. L'individu lui dit « c'est embêtant mais je connais un hôtel où certainement on ne te fera pas établir de fiche, car c'est un hôtel de passes » et le conduit sur son scooter dans un établissement au nord de la gare où il est connu de la logeuse qui lui recommande de la discrétion « car des familles sérieuses logent dans l'hôtel ». L'homme paye 750 francs, l'accompagne dans la chambre et lui impose des rapports homosexuels puis le quitte vers 22 heures en lui disant : « je viendrai demain à 10 heures. Je te chercherai du travail ». « J'étais épuisé de faim et n'ayant pas bu d'alcool, j'ai éprouvé à ce moment un profond dégoût envers moi-même et l'individu qui venait de me quitter ». Levé vers 10h30, le 6 octobre, il quitte l'hôtel et boit une bière dans le premier café en sortant. Il se promène dans une rue proche de la Promenade des Anglais, boit une nouvelle bière dans un bar, puis mange un repas à 24 francs accompagné d'une bière dans un second. N'ayant plus beaucoup d'argent, il rentre dans une boutique d'un antiquaire pour vendre l'appareil photo volé. Il le renvoie au marché aux puces où les commerçants refusent sans présentation de pièce d'identité. Finalement il le marchandise à un passant pour 500 francs devant la terrasse d'un bar et muni de cet argent consomme une bière. Il est abordé par un vieillard qui, après avoir pris un ballon de vin rouge, le conduit non loin de là dans un petit café tenu par des Italiens et où les consommateurs parlent tous cette langue. Tout en buvant plusieurs verres de vin rouge, il demande au vieillard s'il est possible de franchir la frontière sans pièces d'identité. Un homme qui entendait la discussion indique que le passage par mer est impossible et tous lui conseillent de s'embaucher dans une ferme à proximité d'Olivetto. Là après s'être mis au courant du passage il était possible de tenter sa chance. Quittant le café, il se dirige vers la Promenade des Anglais puis vers le centre ville où il consomme une citronnade et demande le chemin du bar pour retrouver son protecteur qui lui a promis du travail. Il y prend une limonade mais la serveuse lui indique que l'homme ne viendra que le lendemain prendre son café à 14 heures. Il est alors invité par un autre consommateur à qui il confie son impécuniosité et sa faim. L'individu se montre très généreux, lui offrant repas, nombreux Américano et bouteille de rosé qu'ils partagent. S'il est légèrement pris de boisson, son compagnon est en état d'ivresse et une autre personne lui demande de le reconduire dans une chambre d'hôtel. Malgré son ébriété, l'individu le guide jusqu'à la chambre où il le contraint à des relations homosexuelles. A 6 heures le 7 octobre, le nouvel ami qui est levé et doit partir le soir à Paris lui laisse 1000 francs. Rendormi et réveillé seulement vers 11 heures, il se rend dans un autre bar où deux bières accompagnent un casse-croûte. Il va ensuite retrouver son précédent ami qui l'emmène sur sa Vespa à Cannes. Après être allé chez différentes personnes pour ses affaires, il le conduit dans un établissement devant le port où ils boivent deux apéritifs. Après avoir dîné au restaurant, ils consomment encore des boissons alcoolisées dans le premier établissement avant d'assister vers 23 heures à un spectacle donné par trois hommes travestis en femmes. Ils se produisent au milieu de la salle, chantant de nombreuses chansons « contraires aux bonnes mœurs et mimées de manière obscène ». Son ami le quitte, lui recommandant d'attendre. A la fin du spectacle, vers 1 heure, le patron ferme l'établissement et le conduit chez lui, obtenant des rapports homosexuels consentis de mauvaise grâce. Ils se réveillent à 11 heures. L'ami lui remet 1000 francs et lui donne rendez-vous le soir. Après avoir passé l'après-midi à la plage et s'être baigné, il rejoint le premier ami qui finit par l'interroger sur son passé. Apprenant qu'il est déserteur, il pense qu'il devrait rejoindre son unité avant une arrestation inévitable. Ils vont ensuite prendre un dîner bien arrosé dans un restaurant avec deux autres amis dont l'un réclame ses faveurs. Après des rapports dans une chambre d'hôtel et la remise de 1000 francs, ils rejoignent l'établissement de la veille et assistent au même spectacle de travestis en buvant cinq ou six bières jusqu'à 1 heure du matin. Mais finalement le patron ne peut le prendre chez lui car son ami attiré devait le rejoindre à son domicile. Il déambule seul dans les rues puis loue une chambre à l'hôtel Riviera où il remplit une fiche d'hôtel avec son vrai nom sans contrôle de pièce d'identité. Levé à 11h30

le 8 octobre, il va à Nice en car et retrouve au bar son ami qui le reconduit à Cannes en scooter. L'homme lui donne 500 francs pour qu'il aille au cinéma. Après avoir vu la « Maison de Bambou », son ami lui conseille de rejoindre son unité et d'obtenir la réforme en simulant la folie puis rentre à Nice. Il quitte à son tour le bar et décide de prendre le car de Nice à 22 heures pour récupérer sa valise laissée en dépôt dans un bar. Arrivé vers 23 heures, il consomme un café et traîne dans un autre bar pour attendre l'ouverture à 2 heures. Une fois la valise récupérée, il va à la plage où il dort jusqu'à midi. A 14 heures, il rejoint son protecteur qui le ramène à Cannes et le prie avec insistance de regagner Toulon. « Je me suis mis à pleurer et à leur grand soulagement ai donné une réponse affirmative ». Il reçoit 500 francs et quitte le bar en pleurant. Au cours du trajet, son ami lui remet 700 francs, lui paye son billet et l'accompagne au train qui part à 21h52. Arrivé à Toulon, il couche dans un hôtel en donnant son identité. Le lendemain matin, il se ravise et ne rejoint pas son unité prenant la résolution de retrouver ses parents en région parisienne. Il monte dans le train de Bandol, est pris en stop à la sortie de Bandol par un camion qui le dépose à l'entrée de Marseille. Malgré quelques courts trajets en stop, il doit faire les trois quarts de la distance d'Aix à pied et continue sans s'arrêter malgré la nuit en direction d'Avignon, dort dans un champ le long de la route nationale 7. Au petit matin le 11 octobre, réveillé par le froid, il reprend la route, parvient grâce à l'auto-stop à Avignon vers midi, continue jusqu'à Sorgues à pied. C'est là que vers 15 heures, sortant d'un café où il a mangé un sandwich et bu un demi, il est interpellé pour un contrôle d'identité. Dépourvu de papiers, il est conduit à la gendarmerie où il avoue être déserteur de l'armée de mer.

Ces deux témoignages montrent la richesse des récits parmi une multitude de dossiers concernant la prostitution, la pédophilie, l'homosexualité masculine ou féminine, le viol, l'inceste, les relations entre adolescents...

### • La violence

La violence quotidienne est riche d'enseignements sur la société, les modes de vie, les mentalités, le langage... Aucune source, pas même la presse, ne recèle une aussi grande densité d'informations que les procédures correctionnelles.

Nous donnons un petit nombre d'exemples de situations reflétant les conditions de la violence.

Avec le développement de l'automobile, la violence au volant se répand. Le 6 décembre 1950 à 11h56 un chauffeur prend son service au volant d'un trolleybus de la ligne 135 au terminus de Saint-Sylvestre pour se rendre à Cimiez par Saint-Maurice. Peu après il est obligé de bloquer brutalement ses freins pour éviter une camionnette qui sort en marche arrière d'un garage, tout à coup, sans aucun avertissement et sans que personne n'ait indiqué sa sortie. Arrêté, il interpelle le chauffeur pour lui reprocher cette manœuvre imprudente. Pour toute réponse le chauffeur de la camionnette se complaît à rouler très lentement devant le trolley. « A plusieurs reprises à l'aide de mon klaxon, j'ai demandé le passage mais en vain. Chaque fois que j'allais doubler, il se rabattait sur la gauche et me bouchait le passage ». Finalement en empruntant le talus à gauche, il parvient à doubler avant d'arriver au boulevard de Cessole. La camionnette s'immobilise, le trolley en fait autant. Le conducteur du trolley descend, invective le conducteur de la camionnette, le menaçant de relever son numéro et de faire un rapport à la compagnie. La camionnette redémarrant brutalement, il saute sur le marchepied et agrippe le volant pour l'obliger à s'arrêter mais reçoit alors un violent coup de poing à la figure qui l'incite à se retirer et à porter plainte. Ce n'est évidemment pas la version du conducteur de la camionnette. Il affirme avoir été victime d'une queue de poisson de la part du chauffeur du trolley qui lui a ouvert la portière et a tenté de lui donner un coup de poing qu'il a esquivé.

La loi du silence entoure le « bizutage » et très rares sont les témoignages. Au moins une affaire en garde la trace tant la brutalité excessive a suscité l'émotion du village de Cauro, lieu de séjour d'une troupe scoutie niçoise en avril 1957. Le chef reconnaît avoir « suivant les

règles de nos patrouilles », soumis deux enfants à « l'épreuve du bizutage » qui « sans être édictée par nos règlements est entrée dans la tradition scout et permet d'évaluer l'endurance du postulant au titre de conseiller de patrouille ». « Dévêtus de leurs chemises, nous avons commencé à leur frapper le dos avec le plat de la main [...] jusqu'à ce que des marques de coups apparaissent sur la peau » reconnaît le chef de patrouille âgé de seize ans. Il ajoute « je ne les ai pas menacés de représailles au cas où ils viendraient à divulguer les faits, d'ailleurs il est de règle de taire ces épreuves, même aux parents ».

La haine raciale accompagnée d'injures se fait jour en maintes circonstances. Querelles et mésentente dans la promiscuité de quartiers surpeuplés engendrent ces débordements qui atteignent parfois une rare violence. Ainsi à Menton, au mois de juin 1961, un fils de médecin exterminé à Auschwitz est insulté en ces termes : « Sales youpins, bande d'assassins, dommage que vous ne soyez pas tous restés dans un four crématoire ». La réparation du préjudice, 1 franc de dommage et intérêts, se solde par une relaxe au bénéfice du doute. Cette période de guerre d'Algérie est aussi propice à bien des excès à l'encontre des Nord-africains. Au mois de mai 1961, le gardien du parking de la Charité à Nice, originaire de Ouadane, tentant de ramener à la raison un individu qui faisait du scandale et obstruait la circulation l'entendit crier avant que la police n'intervienne : « Cet arabe, il faut le fusiller ». En définitive le délinquant est condamné pour coups envers un des policiers. Les propos racistes ne constituent donc pas le fond de l'affaire et en général ne sont pas déterminants dans la condamnation. Une rixe éclate entre deux employés de l'hôtel Sodeberg à Menton le 7 mai 1955. Selon le valet de chambre, le garçon de restaurant l'a traité, en raison de son origine algérienne de « sale race, sale bicot ». S'il regrette son geste, il assure avoir été poussé à bout par ses injures et ses menaces. Son adversaire reconnaît les injures mais maintient sa plainte pour coups et blessures. Le tribunal les condamne tous deux pour coups et violences réciproques à 8 et 12 000 francs d'amende. Un mois plus tard, l'injure « sale boche » proférée par un artisan électricien de Nice lui vaut la réplique brutale de deux coups de poings dans la figure de la part de son voisin avec qui il est en mauvais terme.

Les bars, lieux de convivialité mais aussi d'abus sont souvent le théâtre de violences entre clients ivres.

Les repas de fêtes ne sont pas exempts de ces excès de libations et des comportements déplacés qui en découlent. Au mois d'août 1958, lors d'un mariage à Nice, le repas de noce se déroule dans un restaurant à 19 heures. L'alcool aidant, un des convives apostrophe une serveuse en lui proposant de coucher avec elle. Son comportement vulgaire gênant les invités, le père de la mariée le rappelle à l'ordre sans résultat au point qu'à la fin du repas il fait monter un enfant de cinq ans sur la table, lui met une serpette dans la main en lui disant à l'intention d'un oncle de la mariée partiellement chauve : « scalpe le ». Le repas fini vers 20h30, la situation dégénère dans la salle de bal lorsqu'une invitée se déguise en homme pour tenter de donner de l'ambiance à la fête. Après un tour de piste, il dit « on n'est pas bêcheur chez nous, il faut que je sache si tu es un homme ou une femme. » « Il a alors porté ses mains sur ma poitrine en me saisissant les seins » dit la plaignante. « Il m'a traité de salope et de putain et m'a lancé une gifle, j'ai quitté l'établissement. »

Les procédures illustrent abondamment les relations de voisinage difficiles en HLM où selon la police les querelles d'enfants font naître de vives altercations entre parents. Ainsi à l'Ariane, le 26 avril 1962, le bloc C70 est le théâtre de l'affrontement de deux familles entre un agent des postes père de quatre enfants et une femme séparée qui vit avec ses trois enfants. Son fils de douze ans avait provoqué la fille aînée du facteur en la traitant de « guenon et putain enulée de ton père » alors qu'elle lavait du linge à la cuisine. Celle-ci avait répliqué en lui jetant un verre d'eau à la figure. Mais il s'en était alors pris à la mère qui attendait le livreur de vin sur le pas de la porte en lui tirant sur la cravate et en la giflant. La bagarre qui avait dégénéré

à coups de pierres et de marteau s'acheva en plainte au commissariat, le préposé des postes se disant sans cesse ennuyé par les « blousons noirs » et calomnié aux yeux des autres personnes du HLM. De plus « nous avons eu nos persiennes coupées, des carreaux cassés pour trente-six nouveaux francs ».

La concierge d'un immeuble rue Bottero interpelle un locataire qui a l'habitude de jeter contre sa porte les bicyclettes qui traînent : « si vous avez des réclamations à faire, c'est inutile de jeter les bicyclettes, faites donc une réclamation au propriétaire ». Le locataire poursuit avec sa bicyclette pour la ranger dans sa cave et en remontant laisse la lumière. Une autre locataire apparue à sa porte lui lance : « ayez la bonté d'éteindre quand vous descendez dans les sous-sols » ; le locataire lui répond sèchement : « foutez-moi le camp ». « On dit cela à un chien » lui rétorque la concierge. Mais, en répétant « foutez-moi le camp », il ajoute « sale étrangère, sale Italienne » et lui assène une gifle. Le mari intervient pour dégager sa femme et des coups sont échangés.

Dans un immeuble du boulevard de Cessole deux familles vivent en mauvaise intelligence aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages. Selon les uns, leurs voisins du dessus font du bruit tous les matins à 5 heures, secouent leurs tapis et la literie par la fenêtre, « le linge est mis à sécher sans être essoré, l'eau tombe de chez eux sur notre balcon ». « A la moindre observation que nous leur faisons, ils répondent en hurlant des grossièretés. Le 15 mai, la mère nous a dit « je vous enverrai mon fils pour vous casser la gueule.... ». J'ai refermé bien vite la fenêtre pour ne plus entendre la suite. » C'est pourtant ce qui se produit. Mais la version des autres voisins est toute différente. Selon eux ils s'octroient tous les droits « tandis que nous, nous ne pourrions même pas tirer la chasse des WC ».

La violence verbale est souvent le prélude aux brutalités physiques. Les passions et l'intérêt déterminent les comportements de violence dont les récits abondent dans les dossiers de procédure. A Menton, en novembre 1955 une femme abandonnée une première fois par son mari en 1944, vient de l'être à nouveau par son concubin. Elle tente de le retrouver par une amie commune qui la rabroue sèchement, déclenchant chez elle une subite colère accompagnée d'insultes : « vache, putain, salope » et en patois local « bruta, rascassa, vieilla treuilla ». La réplique, un violent coup de brosse, la conduit à l'hôpital.

Ces extraits ne constituent que quelques éclairages susceptibles d'ouvrir des pistes de recherche en matière d'histoire sociale. Le domaine social est très vaste, on pourrait encore citer l'immigration et l'accueil des étrangers, les problèmes de logement, les conditions de travail, les loisirs et le jeu, l'exclusion (vagabondage et mendicité), la santé publique et l'hygiène... Les questions économiques et politiques sont, elles aussi, largement abordées dans les affaires judiciaires. Le guide des Archives départementales des Alpes-Maritimes sur la période de la Deuxième guerre mondiale en fournit une bonne illustration. De même de nombreux dossiers traitent le sujet de la décolonisation (Madagascar, Indochine, Algérie) que nous aurons l'occasion d'évoquer ultérieurement dans un volet sur la guerre d'Algérie.